720
MAI
2022

Le Bulletin

DE L'ANTIQUAIRE, DU BROCANTEUR ET DES GALERIES D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - 3,90 €

RAOUL DUFY, L'IVRESSE DE LA COULEUR

Hôtel de Caumont-Centre d'Art, Aix-en-Provence - Jusqu'au 18 septembre 2022

Syndicat National du
Commerce de l'Antiquité,
de l'Occasion et des
Galeries d'Art

Raoul Dufy,
"Régates aux mouettes", vers 1930, huile sur toile, 81 x 100 cm.
Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

18 rue de Provence - 75009 Paris - 01 47 70 88 78 - contact@sncao-syndicat.com

FOIRE DE CHATOU

Île des Impressionnistes [78]

Antiquités / Brocante

Art du XXe siècle - Galeries d'Art - Produits du Terroir

Plus de 650 stands

6.500 m² de marchandises

PROCHAINE ÉDITION :

103e Foire de Chatou

du 23 septembre au 2 octobre 2022

(journée professionnelle le jeudi 22 septembre)

www.foiredechatou.com

PRÉSIDENT Rémi MACHARD
06 81 43 38 31

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Premier Vice-Président délégué :
Responsable de la Région Parisienne
Pierre BOSCHE - 75008 Paris - 01 40 07 06 46

Seconde Vice-Présidente déléguée :
Commissaire Générale du Salon du Parc Monceau
Lydia QUINT - 94250 Gentilly - 06 79 62 74 65

Secrétaire Générale :
Responsable du Bulletin
Isabelle LACAMPAGNE - 31400 Toulouse - 06 15 17 50 85

Secrétaire Général Adjoint :
Président Départemental
Jérôme HENRY - 21000 Dijon - 06 70 77 41 05

Trésorier Général :
Commissaire Général de la Foire de Chatou
Responsable de la Région Occitanie
Bernard ROUFLAY - 66100 Perpignan - 06 11 41 70 52

Trésorière Générale Adjointe :
Présidente Départementale
Susan JOHNSON-RIVIERE - 14270 Mézidon - 06 77 18 66 96

Conseiller du Président :
Responsable de la Région Alsace
Alain BENEDICK - 57930 Postroff - 06 80 22 38 60

CONSEILLERS

Responsable des Régions
Responsable du Bulletin
Responsable de la Région Bretagne - Normandie
Yves BOUGER - 50400 Granville - 06 63 52 71 07

Responsable du Label "Antiquité- Qualité"
Responsable de la Région Nouvelle-Aquitaine
Bertrand LECAT - 33370 Salleboeuf - 06 89 99 20 88

Président Départemental
Philippe METHIAZ - 93400 Saint-Ouen - 06 08 26 89 73

Responsable de la Région Auvergne-Rhône Alpes
Geoffray RIONDET - 69002 Lyon - 06 16 74 68 73

CONSEIL HONORAIRE

Présidents d'Honneur : Pierre COVILLE, Jean-Pierre DAVID, Michel GOMEZ, Jean NOWICKI

Vice-Présidents d'Honneur : Jean-Pierre ARTAUD, Catherine FOURNET, Jean-Denis MORAT

INFORMATIONS

Délégué Général : Frédéric CHAPILLON

Juridique - Avocats à la Cour :
Me Druon DELOT - 01 34 17 71 41
Me Eric VAN DAELE - 01 42 89 30 32

Covéa Protection Juridique :
Téléphone dédié aux adhérents : 02 43 39 65 32
Mail : contact-pjng@covea.fr
Adresse : 33 rue de Sydney 72045 Le Mans Cedex 2

Directeur de publication : Rémi MACHARD

SIÈGE SOCIAL : SNCAO-GA

18 rue de Provence - 75009 Paris
01 47 70 88 78 - Fax 01 48 01 09 81
contact@sncao-syndicat.com - www.sncao-syndicat.com

© Yves Forestier. Foire de Chatou

Le mot du PRÉSIDENT

Cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s,

Notre assemblée générale s'est déroulée le 12 avril dans les murs de l'IESA Art&Culture.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont pris part à ce moment important pour la vie du SNCAO-GA et qui ainsi manifestent leur intérêt et leur soutien pour notre action.

Avec les membres du conseil d'administration nous avons eu plaisir d'accueillir les adhérent(e)s et les partenaires de notre organisation.

Mesdames Sophie BRENOT (vice-présidente du CDNA) Catherine FOURNET (vice-présidente d'honneur du SNCAO-GA) Messieurs Francis PALOMBI (Président de la CDF) Thierry VERON (Président de la FACAP) Pascal MALHOMME (Président de la FFDB) les président(e)s départementaux et les membres correspondant(e)s présent(e)s à la réunion de travail de l'après-midi nous ont fait l'honneur de leur présence.

Malgré le contexte contraint, notre organisation garde le cap !

Le rapport financier de notre trésorier Bernard ROUFLAY annonce le retour d'un résultat positif. L'ambition mais aussi la vigilance resteront de rigueur avec l'arrivée des échéances du prêt garanti par l'état pour éponger le lourd déficit de la Foire de Chatou fermée dans le contexte sanitaire de mars 2020.

Le rapport moral de notre secrétaire Isabelle LACAMPAGNE évoque un bilan très positif sur les actions engagées.

Le SNCAO-GA doit renforcer sa présence dans l'univers des professionnels et de la clientèle en développant une communication actuelle, en établissant des partenariats avec les associations et syndicats professionnels locaux, et en remettant au premier plan le label « Authenticité-Qualité ».

La réunion des président(e)s départementaux et des membres correspondant(e)s a montré que cette ambition est partagée et que les énergies et compétences locales existent et qu'il faut les associer pour développer l'influence et l'attractivité du SNCAO-GA.

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé notre proposition d'élargir le conseil d'administration à 15 membres. Cette ouverture doit permettre d'associer celles et ceux qui souhaitent s'investir dans les travaux et projets du SNCAO-GA.

La porte est ouverte…

À ce titre je remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration qui apporte énergie, volonté et dévouement pour exercer dans le meilleur des esprits et la plus belle des synergies notre mission. Toutes et tous m'ont témoigné leur confiance pour un nouveau mandat pour conduire notre équipe et répondre à vos attentes.

Je vous souhaite une pleine réussite professionnelle pour ce mois de mai habituellement favorable pour notre activité.

Je vous adresse mes salutations confraternelles, amicales et… syndicales !!!

Rémi MACHARD
Président du SNCAO-GA

Raoul Dufy, "Atelier au torse", vers 1942, huile sur bois (détail), 45 x 54 cm. Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

SOMMAIRE

1 LE MOT DU PRÉSIDENT

3 ACTIVITÉS DU CONSEIL

4-6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7 PALMARÈS JNCP

8 LES BRÈVES DU MARCHÉ DE L'ART

9-11 LETTRE DE LA CDF

12 MARCHÉS PERMANENTS

Le Mag Culture du BULLETIN

I-III VERRE. 30 ANS D'INNOVATIONS AU CERFAV

IV-V RAOUL DUFY, L'IVRESSE DE LA COULEUR

VI-VIII À DÉCOUVRIR...

13 CALENDRIER DU LABEL

14-15 JURIDIQUE

16 CDNA / OIRA

17 PETITES ANNONCES

19 GAZETTE

20 PROTECTION JURIDIQUE

21 VOTRE SYNDICAT

22-23 DEMANDE D'ADHÉSION

24 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration du SNCAO-GA s'est réuni le mardi 12 avril 2022 à l'IESA, 1 Cité Griset 75011 Paris.

Étaient présents :
Rémi Machard (Président),
Pierre Bosche (Vice-Président),
Lydia Quint (Vice-Présidente),
Isabelle Lacampagne (Secrétaire Générale),
Jérôme Henry (Secrétaire Général Adjoint),
Bernard Rouflay (Trésorier Général),
Yves Bouger (Trésorier Général Adjoint),
Bertrand Lecat (Conseiller du Président)
et les conseillers :
Alain Benedick, Susan Johnson-Rivière,
Philippe Méthiaz, Geoffray Riondet.
Invitée au Conseil : Catherine Fournet.

Le Président Rémi Machard a souhaité la bienvenue aux administrateurs à cette réunion du Conseil qui s'est déroulée en présentiel dans les locaux de l'IESA (Institut d'Etudes Supérieures des Arts), notre partenaire de toujours dirigé par M. Boris Grebille que nous remercions très vivement pour son accueil. M. Machard a salué particulièrement la participation amicale de Mme Catherine Fournet, Vice-Présidente d'Honneur du SNCAO-GA, puis a rappelé le déroulement de la journée :

- La réunion du Conseil se tiendra jusqu'à 12h30 ;
- Elle sera suivie de 14h00 à 16h30 par la réunion des Présidents départementaux puis par l'Assemblée Générale à partir de 18h00 ;
- Le nouveau Conseil d'Administration se réunira ensuite pour procéder à l'élection du Bureau.

Après l'adoption du compte-rendu de la réunion précédente, il a été procédé à la lecture des différents courriers reçus au Syndicat parmi lesquels se trouvaient :

- Une lettre préparée par la Confédération des Commerçants de France que son Président M. Francis Palombi a adressé à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle en vue de leur présenter des propositions pour soutenir l'activité des commerçants indépendants ;
- Une information communiquée par le COLB (conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) au sujet des sanctions économiques adoptées par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie. Le COLB invite les professionnels du marché de l'art à être particulièrement vigilants quant à l'actualisation de la liste des personnes qui font l'objet d'un gel des avoirs (ce communiqué a été intégralement reproduit en page 6 de notre dernier Bulletin n° 719 d'avril).

Suite à l'annulation du Salon des Antiquaires du Parc Monceau du fait de contraintes techniques liées à la présence d'une piste cyclable, les recherches se poursuivent pour trouver un autre site susceptible d'accueillir un nouveau Salon organisé par le SNCAO-GA. Le site doit permettre d'accueillir les exposants et les visiteurs dans les meilleures conditions possibles. La prospection s'oriente notamment dans l'Est parisien pour lequel il y a une forte demande de la part des marchands et de la clientèle suite à la disparition du Salon de la Bastille.

Un point rapide a été fait sur différents dossiers en cours qui seront développés lors de la prochaine réunion puis un compte-rendu a été présenté concernant la 102e édition de la Foire de Chatou qui s'est déroulée du 11 au 20 mars 2022. Près de 24.500 visiteurs ont été accueillis à l'occasion de cette nouvelle édition, sachant que la présentation du pass vaccinal était toujours d'actualité le premier week-end mais a été levée à compter du 14 mars conformément aux directives gouvernementales. Le rôle primordial des experts a été particulièrement mis en évidence et le règlement intérieur de la Foire sera modifié pour la prochaine session afin de préciser encore davantage certains points. Des sanctions seront prises à l'encontre des exposants qui ont présenté des marchandises non conformes. Le Commissaire Général de la Foire a détaillé le déroulement chronologique de cette édition qui n'a pas donné lieu à de difficultés particulières en termes d'organisation et de fonctionnement. Il a également présenté les interventions des prestataires en matière de communication, sécurité, installation des stands... Une réunion a eu lieu à la Mairie de Chatou le 13 avril pour commencer dès maintenant la préparation de la 103e édition qui se tiendra du 23 septembre au 2 octobre 2022.

ÉLECTION DU BUREAU

Le mardi 12 avril 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale afin de procéder à l'élection du nouveau Bureau. Celui-ci se compose de la manière suivante :

Président ..... **Rémi MACHARD**
Premier Vice-Président ..... **Pierre BOSCHE**
Seconde Vice-Présidente ..... **Lydia QUINT**
Secrétaire Générale ..... **Isabelle LACAMPAGNE**
Secrétaire Général Adjoint ..... **Jérôme HENRY**
Trésorier Général ..... **Bernard ROUFLAY**
Trésorier Général Adjoint .. **Susan JOHNSON-RIVIERE**
Conseiller du Président ..... **Alain BENEDICK**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU MARDI 12 AVRIL 2022

C'est à l'IESA
(Institut d'Études Supérieures des Arts),
1 Cité Griset 75011 Paris, que
le Président Rémi Machard
a ouvert cette Assemblée Générale 2022,
entouré
des membres du Conseil d'Administration :
Pierre Bosche (Vice-Président),
Lydia Quint (Vice-Présidente),
Isabelle Lacampagne (Secrétaire Générale),
Jérôme Henry (Secrétaire Général Adjoint),
Bernard Rouflay (Trésorier Général),
Yves Bouger (Trésorier Général Adjoint),
Bertrand Lecat (Conseiller du Président)
et les conseillers :
Alain Benedick, Susan Johnson-Rivière,
Philippe Méthiaz, Geoffray Riondet.

M. Thierry Véron Président de la FACAP

Le Président Machard a souhaité la bienvenue aux participants, ainsi qu'aux personnalités parmi lesquelles se trouvaient Mme Catherine Fournet, Vice-Présidente d'Honneur du SNCAO-GA et Membre correspondante de la Saône-et-Loire, M. Bertrand Irrigaray, ancien administrateur et Vice-Président du Syndicat, Mme Sophie Brenot, Vice-Présidente du CDNA, M. Francis Palombi, Président de la Confédération des Commerçants de France, M. Thierry Véron, Président de la Fédération des Associations de Commerçants et Artisans Parisiens (FACAP), M. Pascal Malhomme, Président de la Fédération Française de l'Equipement du Foyer. M. Machard a remercié très chaleureusement le Directeur de l'IESA, M. Boris Grebille, pour son accueil et la tenue de cette Assemblée Générale dans les locaux de l'école avec laquelle le Syndicat est partenaire depuis de très nombreuses années.

Plusieurs Présidents départementaux et Membres correspondants étaient présents à cette Assemblée Générale : M. Jacques André, Président départemental de l'Essonne, Mme Christine Blanc, Membre correspondante des Deux-Sèvres, M. Patrick Burtin, Président départemental de la Loire-Atlantique, Mme Catherine Dansan, Membre correspondante du Calvados, M. Gilbert Hangen, Président de l'Association des Brocanteurs et Fripiers Non-Sédentaires de Strasbourg et Président départemental du Bas-Rhin, Mme Claudine Kleitz, Présidente départementale du Haut-Rhin, M. Eric Lecœur, Président de l'Association AROM 70 (Association des Revendeurs d'Objets Mobiliers de la Haute-Saône) et Président départemental de la Haute-Saône, M. Christophe Richème, Président départemental du Jura.

Étaient également présents Me Eric Le Marec, huissier de justice chargé de contrôler les opérations de vote et d'annoncer les résultats, Mme Raphaëlle Mayen, commissaire aux comptes, Me Druon Delot, avocat, M. Guy Sidobre, courtier en assurances. Nos nouveaux interlocuteurs pour l'Assurance Protection Juridique des adhérents, M. Stéphane Massardier et M. Hervé Visini, Agents Généraux MMA, participaient à cette Assemblée Générale.

Plusieurs partenaires et Présidents de Chambres d'Experts s'étaient excusés, ainsi que M. Michel Gomez, Président d'Honneur du SNCAO-GA, qui a été contraint d'annuler sa venue pour raison de santé et à qui nous adressons toutes nos amitiés.

Suivant l'ordre du jour établi, le Président Machard a déclaré ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire en vue de proposer au vote des adhérents des modifications des Statuts.

MODIFICATION DES STATUTS

Le Président Machard a présenté les modifications suivantes, qu'il a proposé d'apporter à l'article 9 des Statuts :

- Suppression du collège des Galeries d'Art au sein du Conseil d'Administration du SNCAO-GA et transformation du poste de leur représentant en représentant Antiquaire-Brocanteur ;
- Augmentation du nombre des administrateurs pour le porter progressivement à 15 ;
- Précision apportée à l'élection des membres du Conseil d'Administration : si des candidats obtiennent un nombre de voix identique pour le dernier poste à pourvoir, le candidat élu sera celui dont l'adhésion est la plus ancienne.

En l'absence d'observation particulière de la part de l'assistance, le vote s'est déroulé à mains levées.
Les modifications proposées de l'article 9 ont été adoptées à l'unanimité.

Le Président Machard a procédé à la clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire puis à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire. Il a invité le Trésorier Général, M. Bernard Rouflay, à présenter le rapport financier pour l'année 2021.

RAPPORT FINANCIER 2021

Nous ne retranscrivons pas ici le texte de ce rapport financier
mais les lecteurs intéressés pourront le consulter dans son intégralité
sur le site internet du Syndicat **www.sncao-syndicat.com**

M. Francis Palombi Président de la Confédération des Commerçants de France

Cette lecture achevée, le Président Machard a demandé si des participants souhaitaient poser des questions concernant les comptes annuels. Une question a été posée concernant le litige en cours avec notre ancien agent de communication pour la Foire de Chatou. Les précisions ayant été apportées par le Président Machard, celui-ci a ensuite proposé de passer au vote pour l'adoption du rapport financier, en proposant un vote à mains levées. Aucune abstention, aucun vote contre n'ayant été exprimé, le rapport financier a été adopté à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée Générale.

La commissaire aux comptes, Mme Raphaëlle Mayen, a présenté à son tour son rapport sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Mme Mayen a certifié que les comptes annuels étaient, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat à la fin de cet exercice, avec une réserve pour limitation dans le cadre du traitement comptable du litige opposant le SNCAO-GA aux sociétés DLM et Extérion Média. Mme Mayen a indiqué qu'elle a effectué son audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Elle a également précisé avoir procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Elle n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents diffusés sur la situation financière et les comptes annuels du SNCAO-GA.

Suite à la présentation de ces deux rapports, le Président Machard a remercié l'assistance puis a invité la Secrétaire Générale, Mme Isabelle Lacampagne, à présenter le rapport moral pour l'année 2021.

RAPPORT MORAL 2021

Nous ne retranscrivons pas ici le texte de ce rapport moral
mais les lecteurs intéressés pourront le consulter dans son intégralité
sur le site internet du Syndicat **www.sncao-syndicat.com**

La lecture du rapport moral terminée, le Président Machard a demandé, comme précédemment pour le rapport financier, si des participants souhaitaient poser des questions. Personne dans l'assistance ne s'étant manifesté, M. Machard a proposé de passer au vote pour l'adoption du rapport moral, en proposant un vote à mains levées. Aucune abstention, aucun vote contre n'ayant été exprimé, le rapport moral a été adopté à l'unanimité des membres présents à l'Assemblée Générale.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant l'annonce par Me Le Marec des résultats des élections au Conseil d'Administration, les candidats ont été invités à se présenter, sachant que cinq candidatures avaient été reçues pour quatre postes à pourvoir : M. Rémi Machard, M. Philippe Méthiaz, Mme Lydia Quint, M. Alain Benedick, Mme Christine Blanc (présentation des candidats après tirage au sort de la lettre « C »).

Me Le Marec a ensuite annoncé les résultats des élections, en précisant que 155 votes avaient été exprimés.

Ont été élus :

M. Rémi MACHARD	135 voix
Mme Lydia QUINT	107 voix
M. Alain BENEDICK	107 voix
M. Philippe METHIAZ	97 voix

N'a pas été élue :

Mme Christine BLANC	80 voix

Le Président Machard a remercié l'ensemble des adhérents qui ont participé à ces élections et a félicité les candidats élus, qui ont été applaudis par la salle. Il a également exprimé tous ses remerciements à Mme Blanc pour son engagement constant au service de la profession, en lui apportant ses encouragements les plus sincères.

Le Président Rémi Machard a prononcé son allocution puis les questions diverses ont permis d'évoquer, à travers les interventions respectives de M. Palombi et de M. Véron, nos relations avec le Ministère de la Culture ainsi que l'organisation des Foires et Salons sur Paris.

C'est sous les applaudissements de l'assistance que le Président Machard a clôturé cette Assemblée Générale 2022.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avril 2022

1re opération nationale en termes de villes engagées et de commerçants inscrits

13e ÉDITION DE LA REMISE DES PRIX DU LABEL NATIONAL « *COMMERCE ET ARTISANAT DANS LA VILLE* »

13 TROPHÉES SONT DÉCERNÉS PAR UN JURY COMPOSÉ DE PERSONNALITÉS REPRÉSENTATIVES DES SECTEURS ASSOCIATIF, PROFESSIONNEL ET INSTITUTIONNEL.

Les villes sont récompensées dans 13 catégories :

- GRAND PRIX DU JURY
- Trophée des Unions Commerciales
- Trophée des Municipalités
- Trophée des EPCI
- Trophée des CCI
- Trophée des Marchés et de l'Artisanat
- Trophée des Managers et des Développeurs économiques

- Trophée de la Communication
- Trophée de l'Organisation
- Trophée du Digital
- Trophée de l'Initiative et de la Créativité
- Trophée RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale)
- Trophée de la mise en scène JNCP

Le palmarès 2022 complet est disponible sur le site jncp.fr et sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

⇨ *www.jncp.fr/palmares/palmares_2022_videos_1.html*

DES TROPHÉES CONVOITÉS MAIS ÉGALEMENT DES « *SOURIRES* » À GAGNER.

Depuis son déploiement national en 2008, plus de 600 communes ont été labellisées et récompensées de 1 à 5 sourires. 7 villes ont obtenu le 5e sourire.

Pour mémoire, l'association « *La Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville* » attribue aux communes un label qui récompense une politique volontaire et consensuelle en matière de maintien et de développement des activités économiques de proximité au sein de la ville. Ce label est un signe de reconnaissance et de fierté pour les partenaires économiques qui en sont ainsi honorés. Il prend la forme d'un panneau en entrée de ville et trouve sa place bien souvent au voisinage immédiat de celui des « *Villes et villages fleuris* » ou des « *Villes internet* ».

CONTACT PRESSE :
Association JNCP - Hervé LEMAINQUE
Tél. : 01 83 620 892 - mail : *contact@jncp.fr*

Adresse postale :
14 à 30 rue de Mantes
92700 Colombes

Site Internet : *www.jncp.fr*
Siret : 512 056 920 00014

Partenaires Premium

Partenaires institutionnels

Partenaires associés

L'actualité artistique et culturelle de l'IESA arts&culture

www.iesa.fr

Exposition «Traces Vagabondes»

Dans le cadre de la 5e édition du Festival No Frontiers, les étudiants de Mastère de l'IESA arts&culture, sous la conduite de Mehdi-Georges Lahlou, présentent l'exposition Traces Vagabondes du 5 au 22 mai dans la Galerie et les salles de l'école.

Notre être tout entier appréhende le monde physique et psychique qui nous entoure et nous constitue. Le passé, notamment de par l'histoire, les actualités, les œuvres d'art…, demeure présent. Notre regard s'empare des traces (témoins des questionnements des générations passées) qui résonnent avec les préoccupations de notre temps. Signe d'émerveillement ou d'horreur, cette matière fossile nourrit nos pensées et nos actions jusqu'au prochain passage de témoin aux futurs héritiers qui laisseront à leur tour leurs propres empreintes...

L'exposition *Traces vagabondes* met en lumière cette mobilité mémorielle de l'homme. Les appropriations, les reconstitutions des artistes, par le prisme de leurs productions, nous inspirent. Heureuses ou douloureuses, elles insufflent de nouvelles narrations cependant toujours en devenir. *Traces vagabondes* interroge notre rapport à la nature, interpelle les notions d'intégration dans une société plurielle tout en affrontant nos propres blessures. Invité à traverser cette matière instable, le visiteur peut reconsidérer sa position à l'intérieur d'une culture commune et partagée.

Avec les artistes : Halida Boughriet, Leyla Cardenas, Javier Carro Temboury, Nicolas Daubanes, Ghazel, Nicolas Floc'h, Chourouk Hriech, Farid Kati, Raphaël Maman, Myriam Mechita, Gabriel Moraes Aquino, Lê Hoàng Nguyên, Pascale Rémita, Sofia Salazar Rosales, Rayan Yasmineh.
Vanasay Khamphommala présentera une performance lors du vernissage le 4 mai à 20h.

Exposition «Traces Vagabondes»
IESA arts&culture - 1 Cité Griset 75011 Paris
Du mercredi au dimanche de 14h à 19h
Commissariat des étudiants de l'IESA Arts&Culture sous la direction artistique de Mehdi-Georges Lahlou

Forum de la professionnalisation le 12 mai à l'IESA arts&culture

Professionnels, vous recherchez un étudiant pour un stage ou un contrat d'alternance pour la fin de l'année ou l'année prochaine, contactez notre service de l'alternance et inscrivez-vous au job dating qui se tiendra le 12 mai de 16h30 à 20h.

Service de l'alternance : Anne-Charlotte Le Du
alternance@iesa.fr - +33 (0)1 73 54 13 33
Service des stages : Amandine Cornette de Saint-Cyr
stages@iesa.fr - +33 (0)1 73 54 13 07

Nicolas Floc'h - Paysages productifs, Bulles, pH 7.8, -8m, zone acide, Vulcano, Sicile, 2019, Tirage Carbone 79,5 x 110 cm, Courtesy Galerie Maubert (Paris)
-
Sofía José Salazar Rosales, Big black mark (blacker than his skin)* 2019-2021, Béton et cendres de carton, Drum: 60 x 40 x 20 cm, Cendres de carton: 50 x 50 cm, Courtesy de l'artiste
-
Raphaël Maman, Costumes, chiffons, divers, 2020, dimensions variables, Courtesy de l'artiste
-
Leyla Cardenas, Mutual dissolution, Unweaved dye sublimated fabric, 2019, Courtesy Galerie Dix9 - Hélène Lacharmoise

Nous reproduisons ci-dessous la lettre qui a été préparée et adressée par la Confédération des Commerçants de France, dont est membre le SNCAO-GA, à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, afin de les sensibiliser et de connaître leur point de vue quant à la situation des commerçants indépendants.

COMMERÇANTS DE FRANCE
CONFÉDÉRATION DES INDÉPENDANTS

Madame la Candidate,
Monsieur le Candidat,

Vous trouverez ci-après les constats parfois alarmants, les doléances, les propositions de la Confédération des Commerçants de France indépendants.

Nous représentons 20 Fédérations professionnelles et 10 membres associés tous secteurs d'activités.
Ce qui représente 400 000 commerçants qui emploient 1 million de salariés.
Ce sont des entreprises de proximité essentiellement des TPE de - de 11 salariés (30 % n'ont pas de salarié).

Certes l'envoi de ces propositions arrive tardivement mais étant donné votre engagement politique et votre candidature, nous espérons qu'elles pourront vous éclairer dans vos choix pour la France.

Nous restons à votre entière disposition pour un échange en Visio ou par un autre moyen.

Francis Palombi

Président

Confédération des commerçants de France (CDF)
14 rue Ernest Renan
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
http://www.commercants-de-france.org

Préambule et état des lieux du commerce en France d'hier à aujourd'hui !

1930 ----------> 1 400 000 commerces
40 ans plus tard ---> 1 200 000
Année 2000 -------> 800 000
Aujourd'hui ---------> 780 000...

Les grands pure Players ont fait perdre 81 000 emplois en 10 ans sur le commerce physique.
Malgré des embauches chez les pure Players invoqués, le delta reste très négatif et la pollution accentuée.

12 propositions :

Loyers commerciaux, baux, vacances commerciales

1 / Rendre les commissions de conciliation départementales beaucoup plus opérantes, dotées de vrais pouvoirs, en vue de réduire les conflits et les procédures entre les bailleurs et les locataires commerçants.

2/ En cas de fermetures administratives le loyer devrait systématiquement être partagé 50% le propriétaire et 50% le locataire commerçant (preneur).

3/ La taxe foncière devrait être assumée par le propriétaire, et non par le locataire commerçant.
Une réflexion s'engage si le propriétaire doit assumer la taxe foncière ou bien la partager à 50% avec le locataire afin d'éviter que le propriétaire soit tenté d'augmenter les loyers.

4/ Via la commission de conciliation élargie les loyers devraient prendre en compte l'évolution du chiffre d'affaires du commerce concerné.

5/ Important : Maintien en France du bail 3/6/9.

6/ Une réforme fiscale s'impose en vue de permettre l'amortissement du fonds de commerce.

7/ Pour repeupler les centres villes créer des zones franches défiscalisées et des aménagements fiscaux pour les jeunes et nouveaux entrepreneurs.

8/ Poursuivre l'idée d'un moratoire pour maîtriser les implantations en périphérie. Ces implantations délibérées ont affaibli nos centres villes et créer des vacances commerciales qui peuvent atteindre jusqu'à 25% !!!

9/ Les collectivités locales doivent effectuer un recensement des magasins fermés en permanence en vue de les inciter à louer leurs magasins. Si aucune réaction de leur part, envisager des taxations. Par ailleurs, favoriser les commerçants qui s'installent au sein de ces magasins fermés : franchise de taxes de la première année (montant des loyers et taxe foncière).

10/ Création de foncières du commerce à loyers modérés pour favoriser les implantations en centre-ville.

11/ L'État devrait contraindre les assurances à prendre en compte la perte d'exploitation dans les contrats en cas de catastrophes naturelles, pandémie.

12/ Les collectivités locales doivent assurer une mobilité intelligente, une écologie adaptée et non punitive (exemple Paris).

15 propositions générales :

1/ L'État se doit de faire respecter et d'assurer l'équité, l'égalité de traitement en termes d'urbanisme et de fiscalité entre le commerce physique et le grand commerce numérique représenté par les pure Players (Amazon, Ali Baba, Cdiscount, etc.)
Une réforme sur les entrepôts s'impose.
Les pure Players B to C ne sont pas soumis aux règles d'urbanisme et fiscales (ils ne paient pas la Tascom) par rapport au commerce physique.

2/ Création d'une taxe sur les livraisons en Centre-Ville surabondantes avec le e-commerce, les pure Players, compte tenu de l'évolution de la consommation. Une nécessité s'impose, celle d'encadrer voire de limiter la fréquence des livraisons de la part des plateformes.

3/ Réformer la gouvernance des centres villes en mettant en place des sociétés coopératives d'intérêts collectifs de Centre-Ville (SCIC) en vue d'une cogestion en rassemblant en une même structure économique les différents acteurs concernés. C'est tout simplement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

4/ Mise en place d'un fond de soutien permanent en vue de favoriser la digitalisation des Commerçants, défiscalisation, crédit d'impôt.

5/ Mise en place dans les villes et sur le territoire d'une application numérique Simple Map Commerçant de France sous forme de coopérative numérique, afin de rendre actionnaires les commerçants qui s'engagent.

6/ Renforcer les opérations Cœur de ville et petites villes de demain en vue de la revitalisation des centres-villes et de la lutte contre les vacances commerciales.

7/ Encadrement et régulation de la législation commerciale en relation avec l'État, la DGCCRF et l'Europe. Concernant le prix de référence, il faut impérativement redéfinir les règles.

8/ Politique des Soldes à réorganiser, à faire évoluer, le système actuel est usé, peut-être adopter le système libéralisé des Allemands en vertu de la directive européenne de 2005. On solde groupé ou individuellement en fonction de son activité commerciale, de l'état du stock de chaque entreprise. Redonnons aux commerçants leur libre arbitre. Si cette solution de libéralisation des soldes comme en Allemagne ne convenait pas, on pourrait définir un nombre de périodes de soldes (par commerce) à ne pas dépasser annuellement. Exemple une période de solde par saison (proposition déjà suggérée par l'ancien ministre de l'Économie, Thierry Breton).

9/ Valorisation des métiers du commerce via la formation et le développement de l'emploi, de l'apprentissage, de l'alternance.
Créer un certificat d'aptitude pour tout nouveau commerçant.

10/ Mise en place effective d'un guichet unique.

11/ Fiscalité appliquée sur le perçu du chef d'entreprise et non sur le résultat bilan en théorie.

12/ L'État doit mettre en place des contrôles, une régulation sur les Darks stores et les Darkitchen en restauration, qui prolifèrent, ne respectent pas les lois du travail et pratiquent des commissions ahurissantes... Stop à l'ultra libéralisme anarchique et injuste ! L'État se doit d'être le garant avec des règles du jeu. Éradiquer la vente à la sauvette = concurrence déloyale, pourrissement des trottoirs en centre-ville.

13/ Une question se pose compte tenu des difficultés rencontrées par les commerçants qui se doivent de gérer un stock. Des accords ponctuels pourraient être mis en place entre les commerçants, leurs banques et les fournisseurs.

14/ Mise en place comme en Allemagne d'un institut économique de la concurrence loyale porté par un collectif d'entrepreneurs.
Cette formule permettrait de rendre plus vertueuse la législation commerciale et plus efficace, ça contribuera à aider la DGCCRF.

15/ Pour la prochaine législature avoir un ministre ou une ministre de l'Artisanat et du Commerce spécifique.

Actualité immédiate

En raison de la crise l'État a mis en place des PGE garantis par l'État.
Des problèmes importants se posent entre autres pour le remboursement de ces prêts.
Le report d'un PGE aboutit à une mauvaise cotation de la Banque de France notamment pour les entreprises au-dessus de 750 000 € de chiffre d'affaires annuel.
Une proposition est en cours nous l'attendons, à savoir constituer un nouveau PGE, solder l'ancien et repartir pour 6 ans voire au-delà.

Fondée en 1906, sous la forme associative (loi 1901), la Confédération des Commerçants de France (CDF) a pour but la représentation et la défense des intérêts professionnels des commerçants indépendants auprès des pouvoirs publics et de toutes les instances administratives ou interprofessionnelles. Elle regroupe actuellement 20 fédérations professionnelles et 10 membres associés représentant plus de 450.000 entreprises du commerce de détail alimentaire et non alimentaire sur l'ensemble du territoire, principalement des TPE de moins de 11 salariés implantées en centre-ville, qui emploient près d'un million de salariés.

MARCHÉS PERMANENTS

UNIQUEMENT
SAMEDI

TOUS les samedis MATINS
44 NANTES - Place Viarme
45 ORLÉANS - Bld Martin
49 ANGERS - Place Imbac
69 LYON - Place des Tapis
77 MELUN
81 ALBI - Place Castelvieil
98 MONACO - Port de Fontvieille

TOUS les samedis
66 PERPIGNAN - **Label SNCAO**
Promenade des Platanes, allée Maillol

Le 1er samedi de chaque mois
37 AMBOISE
65 TARBES - Halle Marcadieu

Le 4e samedi de chaque mois
82 MONTAUBAN - Allée du Consul Dupuy (Puces/Brocante)

Le dernier samedi de chaque mois
74 ANNECY (Présence d'un expert)

UNIQUEMENT
DIMANCHE

TOUS les dimanches
33 BORDEAUX - Place Saint-Michel (de 6h à 14h)
33 BORDEAUX - Village Notre-Dame (d'octobre à avril, de 15h à 19h)
44 LA BAULE - Marché à la Brocante (de juillet à août, le matin)
84 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - **Label SNCAO**
Avenue des Quatre Otages (horaires d'hiver 9h-17h, d'été 9h-18h)

Le 1er dimanche de chaque mois
24 BERGERAC (Dordogne) - Place Gambetta - 05 53 74 65 51
35 DINARD
51 REIMS
64 SOUMOULOU
77 SEINE-PORT (sauf janvier et septembre)
90 BELFORT (150 exposants de mars à décembre)

Le 2e dimanche de chaque mois
01 BOURG-EN-BRESSE
25 BESANÇON - (90 exposants de janvier à novembre - Micropolis)
35 RENNES Mail François Mitterrand (de 7h30 à 13h)
47 VILLERÉAL (Lot et Garonne) - Place de la Halle - 06 84 53 65 66
49 MONTSOREAU - **Label SNCAO** - Quai de la Loire (de 9h à 18h)
77 MILLY-LA-FORÊT (de mars à novembre)
87 LIMOGES - Quartier de la cathédrale

Le 3e dimanche de chaque mois
37 CHINON
59 DOUAI
68 SAINT-LOUIS - Place de l'Europe (80 exposants de 7h à 12h)
70 VESOUL

Le dernier dimanche de chaque mois
70 GRAY (de 8h à 12h)

AUTRES PÉRIODICITÉS

TOUS les jours (sauf dimanches)
33 BORDEAUX - Village Notre-Dame
(10h-12h30 et 14h-19h)

TOUS les jours (sauf lundis)
75 PARIS 12e - Marché d'Aligre (dès 7h30 - M° Ledru-Rollin)

TOUS les jours (sauf dimanches et lundis)
06 NICE - Place Robilante au Port (de 10h à 18h)

TOUS les jours (sauf lundis et mardis)
33 BOURG-SUR-GIRONDE - QUAI DES BROCS - **Label SNCAO**
25 quai Jean Bart (de 9h à 19h)

TOUS les jours (sauf mardis et mercredis)
75 PARIS 15e - Village Suisse

TOUS les mercredis et samedis
67 STRASBOURG - Place de l'Étal - Place des Tripiers
Place de la Grande Boucherie (de 7h à 18h)

TOUS les samedis et dimanches
75 PARIS 14e - Marché Didot (toute la journée - M° Porte de Vanves)

TOUS les samedis, dimanches et lundis
75 PARIS 11e - Porte de Montreuil
84 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - Villages des Antiquaires
93 Puces de PARIS - SAINT-OUEN

TOUS les jeudis, samedis matins et dimanches
69 VILLEURBANNE - Les Puces du Canal

TOUS les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et jours fériés
84 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - Hôtel Dongier - **Label SNCAO**
(de 10h à 19h)

TOUS les vendredis, samedis et dimanches, jeudis après-midi et jours fériés
78 VERSAILLES - **Label SNCAO**
Quartier de la Geôle et du Bailliage (de septembre à juillet, de 10h à 19h)

TOUS les lundis (sauf jours fériés)
06 NICE - Marché Saleya
30 NÎMES - Allée Jean Jaurès (jusqu'à 13h)

TOUS les jeudis matins
65 TARBES - Place Sainte-Thérèse et Place du Foirail

Les 1er et 3e mercredis de chaque mois
66 PERPIGNAN - Quai Vauban

Les 1ers vendredi, samedi et dimanche de chaque mois
31 TOULOUSE - Allée François Verdier (120 exposants)

Le Mag Culture du BULLETIN

Syndicat National du Commerce de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art

VERRE

30 ANS D'INNOVATIONS AU CERFAV

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2022 « Année internationale du verre ». L'exposition proposée au musée des Beaux-Arts de Nancy est l'un des points d'orgue d'une riche programmation dédiée à la découverte des savoir-faire verriers. Organisée à l'occasion des 30 ans du Cerfav (Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers), elle met en lumière une cinquantaine d'œuvres de créateurs contemporains qui ont été formés au Cerfav, depuis son implantation à Vannes-le-Châtel en 1991.

Équilibres, Éclats, Textures, Illusions, Fictions, Mémoires, Hybridations : le parcours organisé en sept chapitres se déploie entre les salles d'expositions temporaires du rez-de-chaussée et certaines salles des collections permanentes du musée.

1. Équilibres

Suspendu au-dessus du vide, soumis à des forces extérieures, de l'attraction terrestre aux pressions de contact, le verre peut donner l'impression d'une installation précaire menaçant de basculer, de rompre, puis de s'effondrer. D'une fragilité apparente, il est en réalité subtilement équilibré.

Cette machine à coudre se met par magie à tisser un majestueux vitrail. La souplesse de sa courbe et l'élégance de sa trame lui donnent une spatialité inhabituelle. Sorti de son cadre mural, il acquiert une grande poésie, tout en gardant sa part de spirituel. Les bleus utilisés pour teinter le verre renforcent l'impression d'élévation vers les cieux. L'artiste entend ainsi rappeler la dimension sacrée des gestes traditionnels.

Aline Thibault, "Au fil de", 2015, verre de type float, MNA et soufflé, plomb, vergettes en acier, étain, machine à coudre, collection Cerfav, promotion 22 (2015) © François Golfier.

2. Éclats

Par sa faculté à capter la lumière dans sa masse, ou à l'accrocher à sa surface, le verre interagit étroitement avec la lumière environnante. Grâce à elle, le verre prend vie, dévoile ses reliefs et révèle ses nuances chromatiques. De l'éclat dans la matière jaillit une esthétique singulière, intemporelle et universelle.

Véritables tableaux de verre, les œuvres de Lise Gonthier mêlent plusieurs techniques. Construites et structurées par de petits modules soufflés, travaillées à la canne à chaud, elles sont ensuite fusionnées au four. Les compositions obtenues révèlent des recherches de lignes et de cadrages abstraits, à la forte puissance expressive.

Lise Gonthier, "Tableau", 2021, verre soufflé, scié, taillé et refusionné, collection de l'artiste, promotion 11 (2004) © Lise Gonthier, Adagp 2022.

3. Textures

Travaillé par superposition de couches colorées dans sa masse et adjonction de matériaux à sa surface, le verre affirme d'étonnants pouvoirs opacifiants. Il devient mat, granuleux, iridescent, et même, miroitant. Chargé ainsi d'une densité d'apparence minérale, il donne l'impression d'une sculpture en céramique ou en métal.

Alors que ses premières créations étaient brillantes et transparentes, les œuvres de Gérald Vatrin se composent dorénavant, strates après strates, de poudres d'oxydes métalliques. Elles adhèrent à la surface du verre incandescent qui se mue ainsi, après refroidissement, en surface opaque, mate, proche du minéral. Au premier regard, ce matériau intrigue. S'agit-il de céramique ? Puis un rayon de lumière le traverse, l'illumine et lui donne vie.

Gérald Vatrin, "Dan", 2020, verre soufflé transparent, émaillé noir moucheté blanc, effets de givrage, gravure à la fraise diamantée et cuir tressé, collection de l'artiste, promotion 6 (1999) © Amadou Traore.

4. Illusions

À force d'imiter d'autres matériaux, le verre montre d'impressionnantes qualités illusionnistes. Toutefois, un détail sème systématiquement le doute : déformation, disproportion, trompe-l'œil... Sans pour autant que le piège fictif ne se referme, la tentation est grande de se laisser convaincre par l'étrange poésie de ces œuvres.

L'artiste explore les techniques verrières pour illustrer ses sujets favoris. Elle concilie son attrait pour le dessin et la peinture avec le verre. *Digérée* fait référence à la composition picturale traditionnelle qu'est la nature morte. Des objets du quotidien sont mis en scène, qui composent, en trompe-l'œil, une tête de poisson, un corps visqueux, des boyaux, des os... Tout cela interroge et dérange.

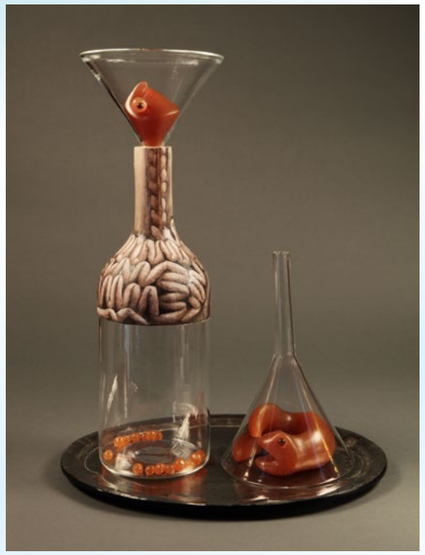

Anne-Lise Riond-Sibony, "Digérée", 2011, pâte de verre, verre soufflé, émail, engobe, platine, collection de l'artiste, promotion 5 (1998) © Jean-Marc Gourdon.

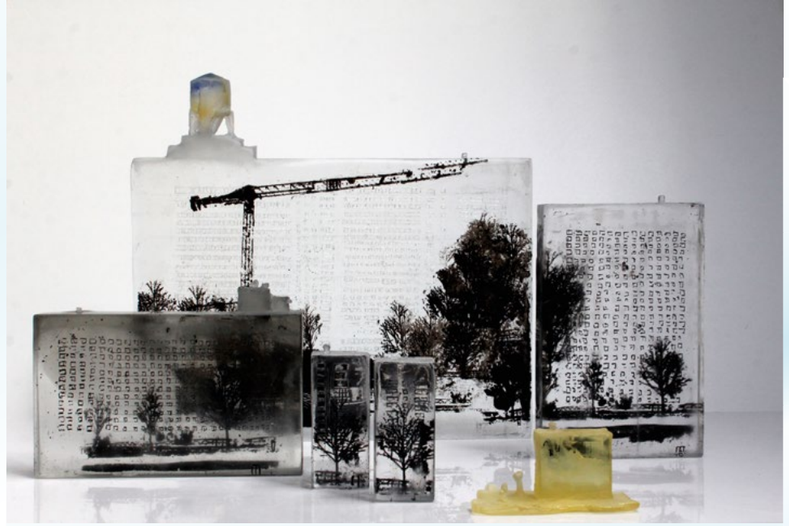

Pauline Bétin, "Architecture(s)", 2018, pâte de verre et sérigraphie, collection de l'artiste, promotion 16 (2009) © Pauline Bétin, Adagp 2022.

5. Fictions

Par la diversité de ses procédés de mise en œuvre, le verre se prête à la mise en scène de récits au travers desquels l'artiste dévoile sa vision d'un univers onirique. Ces fictions suggérées invitent à un voyage imaginaire tout en autorisant chacun à y projeter sa propre histoire.

Pauline Bétin choisit le jardin-ouvrier pour réfléchir sur le paysage. *Architecture(s)* met en scène cet espace que l'homme tente d'apprivoiser pour l'aménager comme un lieu où s'échapper de l'agitation urbaine. Chaque bloc de verre est sérigraphié d'une vue. Ensemble, ils évoquent des tours dressées sur le sol comme des totems délimitant un périmètre visuel.

6. Mémoires

La malléabilité du verre à chaud lui permet de garder la mémoire d'une vie passée. En figeant une empreinte ou en donnant une seconde existence à des objets, le verre cristallise un souvenir, lui confère une aura intemporelle et ouvre à l'espoir d'une pérennité.

Aurélie Abadie et Samuel Sauques se rencontrent après leur formation. Désormais établis à Lorient, ils réalisent des sculptures en pâte de verre matérialisant le vide environnant chaque organisme, suivant la technique du moulage à la cire perdue. Ne demeure de l'existant que l'empreinte figée dans le verre. Suspendus dans une matière cristalline, ces corps caverneux ont un caractère onirique.

Aurélie Abadie et Samuel Sauques, "Jardin de cristal", 2015, pâte de verre, collection des artistes, promotion 15 (2008) © Aurélie Abadie et Samuel Sauques, Adagp 2022.

7. Hybridations

De la fusion des genres et des motifs peuvent naître des créatures étranges qui semblent animées d'une vie autonome. En s'émancipant de l'ordre établi des choses, ces êtres hybrides invitent à envisager l'existence possible de réalités alternatives.

Les fossiles d'Antonio Cos, glanés à Vannes-le-Châtel et Allamps, semblent être les ancêtres des petits êtres en pâte de verre qui les portent. L'artiste s'inspire du mythe de Deucalion et Pyrrha, tiré des "Métamorphoses" d'Ovide, où des pierres se transforment en hommes et femmes. Ces êtres hybrides mettent en scène la métamorphose du minéral.

En complément du parcours, plusieurs œuvres viennent s'intégrer au parcours permanent du musée. Elles témoignent de la vigueur créative des artistes verriers contemporains, et interrogent le rapport habituel aux collections en suscitant des rapprochements inédits.

Maya Thomas, "Cloison modulaire", 2019, verre float et cathédrale découpé, collection Cerfav, promotion 27 (2020) © Nicolette Humbert.

Antonio Cos, "Poussières d'étoiles", 2019, pâte de verre, fossiles, collection Cerfav, promotion 26 (2019) © Antonio Cos.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS
3, place Stanislas - 54000 Nancy
03 83 85 30 01
https://musee-des-beaux-arts.nancy.fr
Jusqu'au 18 septembre 2022

RAOUL DUFY, L'IVRESSE DE LA COULEUR

Raoul Dufy, "Régates aux mouettes", vers 1930, huile sur toile, 81 x 100 cm.
Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

Raoul Dufy, "Atelier au torse", vers 1942, huile sur bois, 45 x 54 cm.
Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

Avec plus de 90 œuvres majoritairement issues du Musée d'Art Moderne de Paris, mais aussi de collections publiques et privées françaises et internationales, l'exposition de l'hôtel de Caumont rend compte de la virtuosité de l'artiste dans les techniques les plus variées, de l'huile à l'aquarelle, en passant par le dessin, la gravure et la céramique.

Originaire du Havre, Raoul Dufy est d'abord influencé par Claude Monet et Eugène Boudin, avant que l'exemple d'Henri Matisse et des fauves ne lui révèle le pouvoir de la couleur. C'est en 1908, lors d'un voyage dans le sud de la France en compagnie de Georges Braque, que Dufy arpente les terres cézanniennes de l'Estaque. Alors que Braque adhère au cubisme un an plus tard, Dufy continue d'explorer l'œuvre de Cézanne jusqu'à la fin des années 1910. Grâce à lui, il trouve son style au début des années 1920 : indépendance de la couleur par rapport au dessin, simplification des formes et refus de toute perspective classique.

Raoul Dufy, "Autoportrait", 1898, huile sur toile, 45 x 37 cm.
Photo © Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais/ Jean-François Tomasian © Adagp, Paris, 2022.

Raoul Dufy, "Coupe de fruits", vers 1948,
aquarelle et gouache sur papier vélin d'Arches, 50 x 66 cm.
Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

Raoul Dufy, "Bouquet d'iris et de coquelicots", vers 1948,
aquarelle et gouache sur papier vélin d'Arches, 50 x 65,7 cm.
Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

Raoul Dufy, "La Jetée-promenade à Nice", vers 1926, huile sur toile, 38 x 46 cm.
Photo Paris Musées/Musée d'Art Moderne de Paris © Adagp, Paris, 2022.

Raoul Dufy, "La Coupe bleue", 1938, faïence stannifère, hauteur 21 cm, diamètre 25,2 cm.
Photo © Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais/Jacqueline Hyde © Adagp, Paris, 2022.

Sur les pas de Cézanne : l'Estaque

Les paysages que Dufy peint à Marseille puis à La Ciotat, Martigues et Vence à partir de 1907, montrent comment il recourt à des procédés constructifs cézanniens dans la recherche d'une géométrisation de l'espace. Avec Braque, en 1908, Dufy peint à l'Estaque les mêmes motifs déjà traités par Cézanne. La gamme chromatique de la peinture de Dufy se réduit aux ocres et aux verts, à mesure que les formes se simplifient. Tout en suivant les préceptes de Cézanne, Dufy, passionné par le décoratif, introduit dans ses paysages des arabesques et de nouveaux motifs.

La leçon de Cézanne : Paris et Le Havre

Raoul Dufy applique ensuite les leçons qu'il tire de son expérience en Provence au contact des motifs de Cézanne. De retour à Paris, en 1909, il accompagne le peintre havrais Othon Friesz à Munich. Il s'essaie à quelques œuvres cubistes poussant le plus loin possible la géométrisation de l'espace. Entre 1910 et 1915, le cézannisme de Dufy s'applique à de nouveaux paysages. Cependant, l'ensemble est plus schématique. À la différence de ses paysages provençaux, la couleur prend désormais une place de plus en plus importante.

La Provence : naissance d'un style

Après la Première Guerre mondiale, Dufy retourne à Vence où il continue d'étudier l'œuvre de Cézanne. La touche vibrante est encore visible à certains endroits de ses œuvres sur papier (dessins, aquarelles, gravures) mais il a de plus en plus recours à de larges aplats sur lesquels il dessine, ou plus exactement, trace des signes au pinceau. Le style de Dufy est né. Dans ses œuvres de l'entre-deux-guerres, des aplats de couleurs envahissent l'espace indépendamment des formes dessinées, selon sa théorie de la « lumière couleur » qui définit dans un jeu de contrastes les zones d'ombre et de lumière.

L'atelier : nus et baigneuses

La représentation de son atelier est l'un des thèmes de prédilection de Dufy. Il a figuré celui du Havre, ceux de la rue Séguier et de l'impasse de Guelma à Paris, celui de Nice, et ceux de la rue Jeanne d'Arc et de la place Arago à Perpignan. Autre thème privilégié, issu de la tradition picturale française, la baigneuse apparaît dans l'œuvre gravé de Dufy dès 1908, seule ou posant devant le paysage de la baie de Sainte-Adresse, puis dans ses dessins, peintures, aquarelles, céramiques et tapisseries. Le motif de la baigneuse s'enrichit d'évocations allégoriques et mythologiques, assimilées aux naïades et déesses de l'Antiquité gréco-romaine.

Paysages maritimes : ports, plages et régates

Originaire du Havre, Dufy privilégie les paysages maritimes. Les ports et les lieux de villégiature constituent sa première source d'inspiration et domine toute son œuvre. Il s'intéresse à l'intensité lumineuse et aux reflets sur l'eau, à l'étendue des paysages, autant qu'à l'animation de ces lieux fréquentés par une société mondaine dans l'entre-deux-guerres. Témoin des fêtes maritimes et populaires, des loisirs balnéaires et des nouveaux sports prisés par la haute société, Dufy en offre une vision enjouée.

La Fée Électricité

La dernière salle de l'exposition présente une installation immersive autour de *La Fée Électricité*, œuvre monumentale conçue pour l'Exposition Internationale des Arts et Techniques de 1937, et aujourd'hui conservée au Musée d'Art Moderne de Paris. Représentant l'histoire de l'électricité, cette composition reprend la plupart des thèmes chers à l'artiste, comme les voiliers, les oiseaux, les scènes de fête, les figures allégoriques et mythologiques.

HÔTEL DE CAUMONT-CENTRE D'ART
3, rue Joseph Cabassol - 13100 Aix-en-Provence
04 42 20 70 01 - **www.caumont-centredart.com**
Jusqu'au 18 septembre 2022

À DÉCOUVRIR, À SAVOURER, À LIRE, À VOIR, À NE PAS RATER...

EXPOSITION

Le Théâtre des émotions

Quatre-vingts œuvres retracent l'histoire des émotions et leurs traductions picturales. L'émotion, avec ses réactions souvent intenses, est systématiquement présente dans les arts visuels, travaillée, traquée, déclinée. Toutes les expressions y sont illustrées : de la souffrance à la joie, de l'enthousiasme à la terreur, du plaisir à la douleur dont Louis-Léopold Boilly sut faire la recension dans ses *Trente-cinq têtes d'expression*. Du Moyen Âge à l'époque moderne, la *Mélancolie* de Dürer, les émois des jeunes cœurs (Jeanne-Élisabeth Chaudet, *Jeune Fille pleurant sa colombe morte*, 1805) ou la terreur conférant à la folie comme la peint Charles Louis Müller (*Rachel dans Lady Macbeth*) sont autant de manifestations des sentiments, instantanément décryptés, éloquents dans leurs traits, leurs clichés.

Enfin, l'intérêt, brusquement accru aujourd'hui, pour les thèmes psychologiques, traumas ou affects, ne peut que renforcer la légitimité d'une exposition sur l'émotion dans les arts visuels. L'exposition suggère l'inépuisable répertoire des résonances affectives de notre monde intérieur, leur présence ou leur absence depuis les ivoires médiévaux, muets, jusqu'à leur sublimation hurlante dans les *Têtes d'otages* (1945) de Jean Fautrier.

Musée Marmottan Monet
2, rue Louis Boilly, 75016 Paris

Jusqu'au 21 août

LIVRE

Les Façades de Paris. Portes, balcons et garde-corps

Cet élégant volume invite le lecteur à flâner dans les rues de Paris, à lever les yeux et à se laisser surprendre par la délicatesse, la sophistication et l'originalité des décors en fonte qui ornent les façades des immeubles et hôtels particuliers parisiens. Le livre rassemble une centaine d'illustrations inédites de Dominique Mathez, réalisées au cours de ses promenades dans Paris. Dessins de façades, de portes et de garde-corps se conjuguent pour restituer la beauté et la variété de la fonte ornementale. Des garde-corps reproduits seuls mettent en lumière la complexité et la délicatesse des motifs géométriques, floraux ou animaliers imaginés par les artisans fondeurs.

Une introduction signée par Christophe Averty, journaliste spécialisé en art et Joël Orgiazzi, ferronnier d'art et Meilleur Ouvrier de France, enrichit cet ensemble d'un point de vue historique, artistique et technique. Loin des parcours touristiques habituels, cet ouvrage propose un chemin atypique à travers la capitale au fil d'un artisanat caractéristique du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Un livre qui saura ravir les touristes et autres amoureux de la capitale. Quant aux Parisiens, ils redécouvriront ici leur ville sous un jour nouveau !

Par Dominique Mathez,
Joël Orgiazzi et Christophe Averty,
éditions Rizzoli, 144 pages, 45 €

EXPOSITION

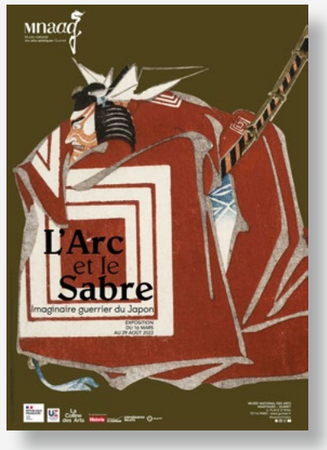

L'arc et le sabre. Imaginaire guerrier du Japon

Entre le XIIe et le XIXe siècle, les guerriers sont au sommet de la hiérarchie sociale japonaise. Les seigneurs (*daimyo*), issus de l'élite et de l'aristocratie, cultivent les arts et le luxe. Avec la toute-puissance de l'aristocratie guerrière, la « voie du guerrier » (*bushido*) se développe, accordant une importance fondamentale aux lettres et à la culture, influençant la production artistique, comme en témoignent la mode des casques spectaculaires et exubérants, la pratique de la littérature et de la poésie par les shoguns, daimyos et samouraïs.

Organisée autour du personnage du samouraï, l'exposition évoque les multiples facettes de ce guerrier et de son environnement : la culture aristocratique, le goût pour le théâtre nô, la cérémonie du thé ou la poésie, ainsi que la manière dont il est perçu, fantasmé ou parodié. Constituée d'estampes, d'éléments d'armures, de photographies et d'objets d'art, elle met en avant la reprise de l'image du guerrier japonais par la culture populaire, illustrant la vision du samouraï dans le Japon moderne et en Occident. L'Histoire des 47 rônins, à travers la série d'estampes conservée au Musée Guimet, vient étayer le propos en montrant les guerriers les plus emblématiques du Japon.

Musée national des Arts asiatiques
Guimet, 6, place d'Iéna, 75016 Paris

Jusqu'au 29 août

EXPOSITION

Les Jardins secrets de Théophile Alexandre Steinlen

À l'occasion de cette exposition, le château d'Auvers invite à redécouvrir le travail de Théophile Alexandre Steinlen, artiste majeur de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, tour à tour peintre, graveur et affichiste.

S'il doit sa renommée à son affiche de la *Tournée du Chat Noir* (1896), Steinlen a également abordé une grande variété de sujets dont les scènes de rue, les portraits et caricatures, sans compter ses nombreuses illustrations pour les journaux comme *Le Mirliton* ou *L'Assiette au beurre*. De son atelier de Montmartre jusqu'à la vallée de l'Oise, la représentation des paysages occupe également une place importante dans son œuvre.

Cette exposition permet de redécouvrir les lieux que Steinlen chérissait, des ruelles de la butte Montmartre aux vues de Paris et de sa banlieue, jusqu'aux collines verdoyantes du Vexin, sans oublier son voyage en Norvège. À l'instar de Claude Monet, Steinlen puise également son inspiration dans son jardin de Jouy-le-Moutier, dont il conçoit les allées, qu'il cultive et dessine inlassablement. Cette exposition dévoile, avec des œuvres inédites, les paysages du peintre en s'attachant également à présenter les personnages de son cercle artistique comme Aristide Bruant, Georges Clemenceau ou Anatole France.

Château d'Auvers
chemin des Berthelées,
95430 Auvers-sur-Oise.

Jusqu'au 18 septembre

LIVRE

Gaudí

Antoni Gaudí (1852-1926) reste un architecte singulier qui continue de marquer la Catalogne mais aussi la période dévolue à l'Art Nouveau en Europe. Il n'est pourtant pas le génie isolé que nous a donné à comprendre une grande partie de sa bibliographie, souvent hagiographique, son œuvre s'étant en fait développée dans le cadre d'un environnement politique, social et artistique très spécifique.

Proche de milieux de la haute bourgeoisie catalane, comme celle de la famille Güell, à la fois traditionnelle, catholique et artiste, Gaudi fut amené à entrer en conflit avec ses clients et ainsi, avec la société dans laquelle il vivait. Il est évident que l'œuvre de Gaudí constitue le moment le plus important de la production artistique et intellectuelle de la Catalogne de son époque et qu'elle s'est constituée au milieu d'une effervescence artistique, liée à la transformation de la ville de Barcelone dont l'industrie florissante a ouvert des possibilités financières très importantes à la création architecturale. Pour comprendre son œuvre dans toute son intensité, dans tout son drame aussi (temporel, au travers de sa famille, et spirituel, dans le cadre de sa foi catholique), nous ne pouvons pas ignorer son époque ni la façon dont ses constructions se sont réalisées dans le cadre de stratégies politiques et idéologiques de son temps, c'est-à-dire à travers les désirs et les besoins de ses puissants clients.

L'ouvrage accompagne l'exposition du musée d'Orsay, ouverte jusqu'au 17 juillet.

Éditions Hazan, 320 pages, 49 €

EXPOSITION

Boldini (1842-1931). Les plaisirs et les jours

La dernière grande exposition en France consacrée à l'artiste italien Giovanni Boldini remontait à plus de soixante ans.

Une scénographie immersive accompagne un parcours riche de plus de 150 œuvres mêlant peintures, dessins, gravures, costumes et accessoires de mode provenant de musées comme le musée Giovanni Boldini à Ferrare, le Museo di Capodimonte à Naples, la National Portrait Gallery de Londres, le musée d'Orsay, le Palais Galliera, le musée des Arts décoratifs…

Boldini a produit des scènes de genre, mais ce sont ses portraits qui ont fait sa renommée. D'un pinceau virtuose, il immortalise tout ce que la capitale compte d'héritières, de princesses, de dandys, d'artistes et d'écrivains. Ses portraits du Tout-Paris de la Belle Époque sont les équivalents picturaux des personnages d'*À la Recherche du temps perdu* de Marcel Proust, l'un de ses plus grands admirateurs.

Le peintre témoigne également d'un goût prononcé pour la mode. Il brosse à grands traits les plus belles tenues des couturiers Worth, Paul Poiret, Jacques Doucet… et développe, au fil de ces commandes, un style unique qui sera sa signature : une touche rapide, une attention à la pose du modèle, une mise en valeur de la ligne serpentine des corps.

Petit Palais,
avenue Winston Churchill,
75008 Paris

Jusqu'au 24 juillet

LIVRES

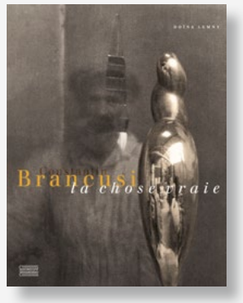

Constantin Brancusi, la chose vraie

Ponctué de nombreuses illustrations d'archives, l'ouvrage est une source formidable de photographies en noir et blanc des œuvres de Constantin Brancusi, capturées par l'artiste comme un témoignage supplémentaire de son talent et de son art visionnaire. Tantôt s'incrustant dans les plans en transparence à l'arrière, tantôt rendant l'image volontairement floue ou à l'inverse en recourant à un éclairage particulièrement valorisant, Brancusi se sert de la photographie comme un support accompagnant son processus artistique. En cela, l'ouvrage se révèle biographique et intime. Figure majeure de la sculpture moderne, Constantin Brancusi est l'auteur de sculptures entre figuration et abstraction. Considéré comme l'un des sculpteurs les plus influents du XXe siècle, il a poussé tout au long de son travail artistique l'abstraction sculpturale jusqu'à un stade jamais atteint dans la tradition moderniste. Il a également ouvert la voie à la sculpture surréaliste, ainsi qu'au courant minimaliste des années 1960. Brancusi est soucieux de réduire les formes à leur plus simple expression, privilégiant l'ovale, et utilise des matières brutes. *Le Baiser, Oiseau dans l'espace, Mademoiselle Pogany, La Muse endormie*... : une véritable redécouverte des plus grands chefs-d'œuvre de l'artiste.

Par Doïna Lemny,
éditions Gourcuff Gradenigo,
240 pages, 59 €

Johan Creten : Bestiarium

Il s'agit là du catalogue officiel qui accompagne l'importante exposition consacrée au céramiste Johan Creten, organisée jusqu'au 29 mai à La Piscine de Roubaix. Terres cuites émaillées ou songeries d'airain, ses œuvres dessinent une inquiétante étrangeté et jouent avec un trouble visuel malmenant nos représentations ainsi que nos lieux communs. Outre deux œuvres emblématiques de sa carrière - *C'est dans ma nature* (2001) et *De Vleermuis* (2015-2019), l'exposition du musée La Piscine de Roubaix présente un ensemble céramique inédit de dix-sept bêtes (*Bestiarium*). Un sanglier englué dans une fange sanguine, une mouche endormie à la manière d'un transi ou encore un pélican pétrifié par une insondable tristesse : ici, le bestiaire n'est jamais naturaliste mais symbolique, chaque animal fait signe vers l'impalpable, entre désolation et abandon, pulsion et mélancolie. Ces bêtes faussement naïves viennent dire l'épaisseur politique d'un monde fait de conflits, de luttes et de résignations, mais aussi de joies, de consolations et d'espoirs. Sous la direction de Colin Lemoine, le catalogue rassemble des textes de Laurence Bertrand Dorléac, Guillaume Cassegrain, Barbara De Coninck, Anne Dressen, Fabrice Hergott, Joël Riff...

Éditions Gallimard, 224 pages, 35 €

EXPOSITIONS

François Morellet, *Grands tirets 0°, 90°*, 1971, © Archives Morellet, Courtesy Galerie Kamel Mennour Paris.

François Morellet à Chasse Spleen

Peintre et sculpteur, François Morellet (1926-2016) est l'une des figures majeures de l'abstraction géométrique et l'un des précurseurs de l'art minimal. Membre fondateur du Groupe de Recherche d'Art Visuel (GRAV), il a exploré les possibilités de l'art cinétique et la participation du spectateur dans des installations interactives, tout en mettant à mal la notion romantique de l'artiste. Son œuvre est fondée sur des systèmes simples, introduisant le hasard, qui visent à limiter au maximum la subjectivité de l'artiste. Conçue par le commissaire Didier Arnaudet, cette exposition propose un dialogue avec les espaces du Centre d'Art du Château Chasse Spleen.

Le parcours ponctué par de nombreuses œuvres remarquables de cet acteur majeur de l'art de la seconde moitié du XXe siècle souligne quelques-unes des facettes importantes de sa création, des années 1950 aux années 2000. Cette sélection invite à une déambulation où chaque œuvre est une étape, un rendez-vous. Des points de vue singuliers s'y succèdent. L'art de François Morellet se laisse approcher dans toute sa vitalité mais aussi, au-delà de ses principes de programmation, de répétition et d'interférence, dans sa légèreté la plus incisive et sa capacité d'éveil.

Centre d'Art Chasse Spleen
32, chemin de la Raze,
33480 Moulis-en-Médoc
Jusqu'au 30 septembre

Buraglio à l'épreuve de Balzac

Après Louise Bourgeois, Alkis Boutlis ou Eduardo Arroyo, la Maison de Balzac poursuit le dialogue des artistes contemporains avec Balzac. Le musée a cette fois ouvert ses portes à Pierre Buraglio pour qu'il y développe sa relation à l'écrivain. L'artiste, habitué aux va-et-vient entre art et littérature, présente une quarantaine d'œuvres pré-existantes ou inédites. Son approche de Balzac, à la fois poétique et sérieuse, engagée ou distante, souvent teintée d'humour, épouse des formes très différentes. Pour reprendre ses propres termes, loin d'illustrer l'écrivain, il travaille « avec, d'après, autour... » de Balzac. Ainsi, le *Traité de la vie élégante* inspire une installation de cravates accompagnée d'inscriptions murales, des sérigraphies avec biffures et corrections (*Mementos caviardés* et *Très riches heures de P.B.*) sont confrontées aux manuscrits raturés de Balzac. Aux côtés de dessins réalisés d'après les sculptures de Rodin, Buraglio propose ses couvertures de romans de *La Comédie humaine* ou « inhumaine », imprimées pour l'occasion. Des représentations de la maison du peintre et de « son » Val-de-Marne, ainsi que des autoportraits, clôturent cet étonnant dialogue entre deux grandes personnalités.

Maison de Balzac
47, rue Raynouard, 75016 Paris
Jusqu'au 4 septembre

LABEL « ANTIQUITÉ QUALITÉ »

Label de Qualité déposé et accepté sous ce vocable par l'INPI en 1998 et par l'OMPI à Genève de 2006 à 2016.

A ce jour 56 foires et salons sont labellisés dont 2 Marchés permanents et 2 Villages d'Antiquaires, contre 8 en 1994.

Ce Label a pour but de distinguer l'organisateur et ses exposants qui ont su ensemble par leurs choix rigoureux, exposer une marchandise de qualité et ainsi protéger la profession.

Un cahier des charges spécifique à chacune des 6 catégories pour les manifestations ponctuelles et 4 pour les Marchés et Villages permanents **est mis à la disposition des organisateurs désireux d'adhérer**. Pour une cotisation minime sans frais supplémentaire, vous pouvez figurer dans nos calendriers, sites, autres publications et bénéficier de nos diffusions professionnelles et grand public ; recevoir un matériel publicitaire dont des affiches pour chacune de vos manifestations.

Vous utiliserez cette Marque de Qualité grâce au logo principal du Label et au picto de la catégorie qui vous sera allouée et être ainsi le digne représentant de ce Label.

En tant qu'exposant, vous pouvez privilégier les manifestations qui en sont partenaires.

En tant qu'organisateur, ce label apportera une valeur ajoutée certaine et un plus à vos visiteurs.

Ce Label a été créé pour protéger le consommateur.

Il a pour vocation de faire venir dans les manifestations qui en sont détentrices, une clientèle avertie ou profane qui veut acheter en toute confiance.

Depuis 1994, 69 organisateurs et 146 manifestations ont déjà bénéficié de ce LABEL ■

LE LABEL « ANTIQUITÉ QUALITÉ » DÉPOSÉ À L'INPI PROTÈGE LE CONSOMMATEUR. 146 MANIFESTATIONS LABELLISÉES ET 69 ORGANISATEURS ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DE CE LABEL, EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER DEPUIS 1994. PRIVILÉGIEZ LE COMMERÇANT QUI ARBORE CE LOGO GAGE DE PROFESSIONNALISME.

CALENDRIER 2022
Manifestations labellisées à venir

Compte tenu de la situation actuelle liée au Covid-19, nous invitons nos lecteurs désireux de se rendre sur une manifestation à contacter préalablement l'organisateur pour s'assurer de son maintien.

8 mai
Montsoreau (49) Foire/Puces

18 mai
Le Mans (72) Déballage professionnel

20 au 26 mai
Dijon (21) Salon d'Antiquités

21 et 22 mai
Strasbourg (67) Broglie - Marché permanent

25 au 29 mai — 50e Salon
Eauze-en-Armagnac (32) Salon d'Antiquités

4 au 6 juin
Mont-de-Marsan (40) Antiquités Brocante

12 juin
Montsoreau (49) Foire/Puces

21 juin
Le Mans (72) Déballage professionnel

25 et 26 juin
Strasbourg (67) Broglie - Marché permanent

9 et 10 juillet
Strasbourg (67) Broglie - Marché permanent

PROFESSIONNELS : QUE FAIRE FACE À UN CHÈQUE SANS PROVISION ?

Un professionnel qui a reçu un chèque sans provision peut exercer des recours. Ce recours peut s'exercer de manière amiable avec l'auteur du chèque ou, en cas d'échec, de manière forcée en faisant appel à un huissier de justice. Retour sur ces deux recours.

Récupérer un chèque sans provision : utilisez d'abord la procédure amiable

La procédure amiable concerne l'émetteur du chèque sans provision (le débiteur) et son destinataire (le créancier).

Étape n°1 : demandez une attestation de rejet

Après l'émission d'un chèque sans provision, la banque du débiteur informe la banque du créancier que le paiement ne peut être assuré et adresse au créancier une **attestation de rejet** de chèque pour défaut de provision.

En tant que créancier, vous pouvez alors, pendant un délai de 30 jours :

- demander une **nouvelle présentation du chèque.**
- demander directement au débiteur de **régulariser la situation,** en alimentant son compte bancaire ou en payant par un autre moyen.

Étape n°2 : si le chèque n'est toujours pas réglé, demandez un certificat de non-paiement

Au terme de **30 jours sans paiement**, vous êtes en droit de demander un **certificat de non-paiement** à votre banque : la notification de ce document au débiteur vaut injonction de payer.

C'est cette étape, qui vous permet de passer de la procédure amiable au **recouvrement forcé** avec appel à un huissier.

À savoir : *Le certificat de non-paiement porte sur les* ***chèques d'un montant supérieur à 15 €****. Pour un montant inférieur, un chèque* ***est toujours payé par la banque du débiteur****.*

En cas d'échec de la procédure amiable : passez à la procédure forcée

Si la procédure amiable a échoué avec le débiteur, vous pouvez faire appel à un huissier de justice qui se charge de récupérer la somme due.

Étape n°1 : l'huissier notifie une injonction de payer

L'huissier de justice présente au débiteur le **certificat de non-paiement**, ce qui vaut commandement de payer.

Le débiteur est alors obligé de régler sa dette dans les **15 jours.**

Étape n°2 : à défaut de régularisation, l'huissier engage l'exécution forcée

À défaut d'une régularisation sous 15 jours, l'huissier de justice peut alors **engager toute procédure d'exécution forcée** (saisie sur salaire ou blocage des comptes bancaires par exemple).

Les frais de recouvrement sont à la charge du débiteur, sauf s'il n'est pas considéré comme solvable.

Source : www.economie.gouv.fr

CONSULTATIONS JURIDIQUES, FISCALES ET SOCIALES

- Tous les 1er, 3e et 5e lundis de 14h30 à 17h30 (Maître Eric VAN DAELE)
- Tous les 2e et 4e lundis de 14h30 à 16h30 (Maître Druon DELOT)

Au siège social du SNCAO-GA : 18, rue de Provence - 75009 PARIS - 2e étage
Tél. : 01 47 70 88 78
Sur présentation de la carte syndicale à jour de la cotisation pour l'année en cours

ENTREPRENEURS INDIVIDUELS : QUEL SORT VOUS SERA RÉSERVÉ EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

Lorsque le nouveau statut de l'entrepreneur individuel sera entré en vigueur, son patrimoine personnel sera protégé en cas de difficultés financières et de mise en redressement ou en liquidation judiciaire.

Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel entrera en vigueur le 15 mai prochain. À compter de cette date, les entrepreneurs individuels relèveront d'un statut unique – il ne sera donc plus possible pour celui qui s'installe en nom propre de choisir le statut d'EIRL – qui se caractérisera par la séparation de leur patrimoine en deux patrimoines distincts. En effet, ils disposeront alors d'un patrimoine professionnel, qui sera composé des biens « utiles » à l'activité, et d'un patrimoine personnel, qui sera composé des autres biens. Cette séparation s'opèrera automatiquement sans qu'ils aient à accomplir une quelconque formalité ou démarche particulière.

Gros avantage de ce nouveau statut : sauf quelques exceptions, seuls les biens composant le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel seront exposés aux poursuites de ses créanciers professionnels. Ses autres biens (donc ceux compris dans son patrimoine personnel, à savoir une résidence, des actifs mobiliers, une voiture…) seront, quant à eux, à l'abri des convoitises de ces derniers.

Précision : *de leur côté, les créanciers non professionnels d'un entrepreneur individuel ne pourront agir que sur son patrimoine personnel. Toutefois, lorsque le patrimoine personnel se révèlera insuffisant, ils pourront poursuivre l'entrepreneur aussi sur son patrimoine professionnel, dans la limite du montant du bénéfice réalisé lors du dernier exercice clos.*

Le patrimoine personnel protégé en cas de procédure collective

À compter de l'entrée en vigueur du nouveau statut, lorsqu'un entrepreneur individuel sera en difficulté financière et qu'il ne pourra plus payer ses créanciers professionnels, cette séparation des patrimoines, et la protection de ses biens personnels qu'elle implique, lui sera donc fort utile. Une protection qui vaudra aussi en cas de mise en redressement ou de mise en liquidation judiciaire. En effet, dans ce cas, les biens personnels de l'entrepreneur ne pourront pas être vendus par le liquidateur judiciaire en vue de régler le passif de l'entreprise.

Attention : *en cas de liquidation judiciaire, s'il s'avère que l'entrepreneur a commis une faute de gestion ayant contribué à l'insuffisance d'actif constatée, le tribunal pourra le condamner à supporter tout ou partie du passif sur son patrimoine personnel.*

L'exercice d'une nouvelle activité professionnelle

Autre nouveauté, lorsqu'un entrepreneur individuel fera l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, il lui sera possible, sans attendre la clôture de la liquidation, d'exercer parallèlement une nouvelle activité professionnelle en constituant un nouveau patrimoine professionnel.

À noter : *cette faculté ne lui sera toutefois pas ouverte lorsqu'il aura fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif.*

L'accès à la procédure de traitement du surendettement

Aujourd'hui, un entrepreneur individuel ne peut pas bénéficier d'une procédure de traitement du surendettement car il relève des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire). L'entrée en vigueur du nouveau statut permettra aux entrepreneurs individuels d'accéder à cette procédure lorsque leurs dettes concerneront uniquement leur patrimoine personnel.

Rappel : *la procédure de traitement du surendettement consiste pour une personne physique à saisir la commission de surendettement. Elle peut aboutir à l'élaboration d'un plan conventionnel de redressement, négocié entre la personne et ses créanciers. Ce plan peut prévoir, par exemple, un étalement des remboursements, des reports d'échéances, la diminution ou la remise d'intérêts et même l'effacement de certaines dettes.*

En pratique, lorsque les dettes d'un entrepreneur individuel ne concerneront que son patrimoine personnel, le tribunal (qui devra, en toute hypothèse, être préalablement saisi) renverra son dossier vers la commission du surendettement. Mais lorsqu'il sera en état de cessation des paiements seulement sur son patrimoine professionnel, il ouvrira une procédure collective. Dernière hypothèse, lorsque ses dettes concerneront tant son patrimoine personnel que son patrimoine professionnel, le tribunal pourra ouvrir une procédure collective pour le traitement de ses dettes concernant son patrimoine professionnel et saisir la commission de surendettement pour ses dettes concernant son patrimoine personnel.

Art. 5, loi n° 2022-172 du 14 février 2022, JO du 15

Source : In Extenso - Article publié le 8 avril 2022
© Les Echos Publishing - 2022

« OiRA commerce non alimentaire », un outil informatique pour aider les commerces de détail non alimentaires à évaluer leurs risques

L'outil « OiRA commerce non alimentaire » est un logiciel en ligne qui reprend les risques communément rencontrés dans l'activité d'un point de vente et propose des bonnes pratiques de prévention.
Disponible en accès libre, il permet d'éditer le document unique de l'entreprise et de définir son plan d'action.
Cet outil s'adresse aux 187 000 commerces de détail non alimentaires qui emploient 700 000 salariés en France.

Les avantages de cet outil

Spécialement conçu pour les très petites entreprises *« OiRA commerce non alimentaire »* apporte une aide méthodologique dans la démarche, donne accès à des supports d'information et conserve toutes les données pour les mises à jour régulières de l'évaluation des risques.

Gratuit et proposant des mesures de prévention adaptées au métier, cet outil a été élaboré par un groupe de travail animé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et associant des organisations professionnelles du secteur et des services de santé au travail.

« OiRA commerce non alimentaire » est le quatrième outil du projet OiRA développé en France. Les outils *« OiRA transport routier »*, *« OiRA restauration »* et *« OiRA garages »* totalisent plus de 12 500 sessions.

Pour en savoir plus et accéder aux outils OiRA : **www.inrs.fr/oira**

CHERCHE

Cartes postales anciennes sur les villages de la Somme :
Miraumont, Pys, Irles, Courcelette, Grancourt, Beaucourt/Ancre
et du Pas-de-Calais :
Simencourt et Puisieux.
Tél. 03 21 24 79 08

Objets de charme et de collection
Toutes époques. Tél. 06 60 59 40 47

Céramique irisée reflets métallisés
Massier, Zumbo, Aire Belle, Barol, Bacs, Mont Chevalier, Castel.
Tél. 06 25 17 54 26

Tableaux de Victor Galos. Aquarelles de fleurs de Blanche Odin
Faire offre. Tél. 06 07 23 98 10

Céramiques XXe siècle, Art Déco ou années 50
Tél. 06 70 36 24 48

Tableaux et dessins pyrénéens
Tableaux, dessins et gravures basques
Tél. 06 07 23 98 10

Bronze ALLOUARD
Tél. 06 80 13 48 15

Porcelaine ancienne
Verneuil et Vanier, Alluaud et Vanier.
Tél. 06 87 01 31 11

Reliquaires, canivets. Orfèvrerie religieuse
Tél. 06 07 23 98 10

Anciens numéros de la revue "Atlantis"
Précisez le numéro et l'année d'édition. État et prétentions.
Tél. 06 80 30 01 51

VENDS

Local commercial en Arles 13200
Murs avec ou sans fonds d'antiquités
260 m² avec 6 vitrines.
Prix à débattre. Tél. 06 11 52 87 82

Estampes XVIIIe et XIXe siècles
colorées à l'aquarelle ;
sujets beaux-arts ou originaux.
Tél. 06 70 36 24 48

ACHÈTE

Bijoux anciens jusqu'aux années 40
(or, argent, divers, régionaux)
Tél. 06 08 51 56 86

Beaux meubles régionaux en bois naturel
Tél. 06 62 48 49 32 / 01 64 94 49 32

Tous éléments mobiliers anciens de décoration de magasin
Présentoirs, vitrines, étagères, portants à vêtements, etc.
Tél. 06 15 67 01 82

Livres anciens
Sciences, voyages, régionalisme.
Expertise de toutes bibliothèques.
Tél. 01 45 06 25 75 / 06 99 34 00 76

VIEUX LYON
PLACE ST JEAN
11 & 12 JUIN 2022
ANTIQUITÉS - BROCANTE - COLLECTIONS
Organisation : UNAB Site : www.unab.france.free.fr
Réservations : Tél. : 06 61 00 50 86 - 06 70 02 88 49
PROCHAINE ÉDITION : 17 & 18 SEPTEMBRE 2022

LA FOIRE DE CHATOU • PROCHAINE ÉDITION SEPTEMBRE 2022

103e ÉDITION

Déballage professionnel : le jeudi 22 septembre

Ouverture au public : du vendredi 23 septembre au dimanche 2 octobre 2022

La Foire de Chatou est réservée aux adhérents du SNCAO-GA à jour de leur cotisation.
Pour postuler à un emplacement sur la foire, il est nécessaire d'adresser une demande écrite au SNCAO-GA (avec photo de la marchandise et parrainage).
Les demandes seront satisfaites en fonction de la disponibilité des emplacements.
Pour tout renseignement : SNCAO-GA - 18, rue de Provence 75009 PARIS - Tél. : 01 47 70 88 78
www.sncao-syndicat.com **www.foiredechatou.com**

ANTIQUITÉS
VOTRE PATRIMOINE COMMENCE ICI
CHEZ LES ANTIQUAIRES, BROCANTEURS ET GALERISTES,
les journées du patrimoine, c'est toute l'année.

Antiquaires, brocanteurs, et galeristes sont vos partenaires pour connaître, acheter, vendre et estimer les objets d'art. Ils valorisent le patrimoine au quotidien. Retrouvez les sur www.sncao-syndicat.com

SNCAO-GA - SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE DE L'ANTIQUITÉ, DE L'OCCASION ET DES GALERIES D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

GAZETTE

Liste complémentaire des nouveaux adhérents s'engageant à respecter la clause de garantie vis-à-vis des acheteurs consommateurs.

ADHÉSIONS

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

JURISIC Jean-Pierre
« DB CONCEPT 70 »
23 route Nationale 19
70200 AMBLANS-ET-VELOTTE
A.B.

GRAND-EST

SCHMITT Vincent
« SCHMITT VINCENT XAVIER RENÉ »
10 rue des Bouleaux
68890 REGUISHEIM B. amb.

ÎLE-DE-FRANCE

BECKER Dawson
« GALERIE DAWSON »
55 avenue Marceau
75116 PARIS A.

CHIRA Ralf
56 rue Parmentier
91200 ATHIS-MONS B. amb.

MARCHAL Ruben
2 chemin du Val
78240 CHAMBOURCY B. amb.

PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

BURET Jonathan
« SAS SANARY ART GALERY »
11 rue Gabriel Péri
83110 SANARY-SUR-MER A.

OCCITANIE

ROIG Josette
1554 chemin de Mailloles
66000 PERPIGNAN B. amb.

SICART Joëlle et Christian
« MARCOPHILIE 66 »
11 rue du Ressac
66000 PERPIGNAN
B. Timbres, cartes postales

RÉINTÉGRATIONS

AKIMOV Igor
« ENTREPRISE AKIMOV »
1 bis rue Gounod
06000 NICE

BIZEAU Anne-Gabrielle
« AJMA »
33B rue de la République
69001 LYON

NICOLAS Kévin
Voie de l'Etoile du Mesnil
91310 MONTHLERY

TREFFE Laurent
« ART-K-TYP »
7 rue Saint-Nicolas
27760 BEAUMONT-LE-ROGER

VAUCLAIR LAURENCE
« L'AIDJOLATE GALERIE VAUCLAIR »
24 rue de Beaune
75007 PARIS

Nécrologie

Nous apprenons avec tristesse le décès à Paris de **Josette VARNIER**, à l'âge de 94 ans, après plus de 60 ans de carrière.
Elle avait débuté dans les années 60 avec sa belle-sœur dans son magasin de la rue de la Tour puis au Louvre des Antiquaires, où elle était spécialisée dans le Charles X.
Elle s'est ensuite associée à sa belle-fille Evelyne Milesi, exposant sur les salons et notamment à la Foire de Chatou, avec un vaste choix d'objets de curiosité.
Nous présentons à la famille et aux proches nos sincères condoléances.

PROTECTION JURIDIQUE des adhérents du Syndicat National du Commerce de l'Antiquité et de l'Occasion

En téléchargeant le QR Code ci-dessous vous accédez aux coordonnées de votre assureur référent.

02 43 39 65 32

contact-pjng@covea.fr

COVEA Protection Juridique :
33 rue de Sydney
72045 LE MANS Cedex 2

Contrat souscrit par l'intermédiaire de la SEP S.MASSARDIER & H.VISINI
Agents généraux MMA - SIREN 893844274
Stéphane MASSARDIER n° ORIAS 16002882
Hervé VISINI n° ORIAS 08045810
Assurance RC Professionnelle conforme aux articles
L 512-6, R 512-14 et A 512-4 du code des assurances.
Soumis au contrôle de l'ACPR, 6 place de Budapest, 75009 Paris cedex 9

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

des adhérents du SNCAO-GA ayant pris leur retraite

Le départ à la retraite n'est pas la coupure totale de ses activités, notamment en matière d'assurances.

Les adhérents de notre Syndicat peuvent bénéficier des services de l'Assurance Protection Juridique, durant **trois ans**, à partir de leur départ.

Ils sont donc conseillés et couverts pour tous les litiges commerciaux et fiscaux pendant cette période.
Ils devront naturellement verser, durant trois ans, une cotisation annuelle de **77 euros** au SNCAO-GA. Cette cotisation englobe aussi l'abonnement au "Bulletin de l'Antiquaire et du Brocanteur".

Ce service supplémentaire, réclamé par plusieurs de nos amis partis en retraite, est effectif pour tous ceux qui auront cotisé au SNCAO-GA pendant **les cinq dernières années précédant leur départ**.

TARIFS DE PUBLICITÉS 2022

Les petites annonces pour vente et achat de fonds de commerce ainsi que pour les foires et salons sont à réserver au siège du Syndicat

Frédéric CHAPILLON
contact@sncao-syndicat.com

Pour des raisons comptables, ne seront traités que les ordres **accompagnés du règlement.**

Foires et Salons	
1/4 de page, 1 insertion.....	275,00 € HT... 330,00 € TTC

Achat, vente, location Fonds de commerce	
1/16e de page, 1 insertion....	35,00 € HT ... 42,00 € TTC

Annonce	
1/8e de page, 1 insertion.....	60,00 € HT ... 72,00 € TTC

Directeur de Publication : Rémi MACHARD
N° de Commission Paritaire : 0724 G 84222
Imprimerie : SETIG-Abelia
6, rue de la Claie - ZI Angers-Beaucouzé - BP 20053 - 49071 BEAUCOUZE Cedex
Dépôt légal : 2e trimestre 2022 - Reproduction interdite - Tous droits réservés

VOTRE SYNDICAT

Le SNCAO-GA « VOUS SOUTIENT ! SOUTENEZ-LE ! »

« VOUS DÉFEND AU QUOTIDIEN »
Le Syndicat a obtenu l'inscription de la profession d'Antiquaire-Brocanteur sur la liste S1Bis relative au fond de solidarité Covid-19 au 10 Décembre 2020 ...► des aides importantes pour vous.

« VOUS AIDE DANS VOS DEMARCHES »
Deux Avocats à votre disposition gratuitement.

« VOUS ASSURE »
Protection juridique sur les risques professionnels (y compris en cas de contrôle fiscal).

« VOUS REPRÉSENTE »
auprès des services de l'État,
à la Confédération des Commerçants de France,
à la Confédération des Commerces non Alimentaires,
à la Maison des Artistes.

« VOUS INVITE »
à participer à la Foire de Chatou et au Salon des Antiquaires du Parc Monceau à Paris (8e).

« VOUS INFORME »
des règlementations, et de l'actualité de la profession dans son Bulletin d'information et sur son site Internet.

« VOUS RECOMMANDE »
avec votre carte de visite sur son site Internet et auprès de son partenaire digital privilégié Antikéo.

« VOUS DONNE LA PAROLE »
Vous élisez les Administrateurs qui défendent la profession...

« COTISATION 2022 : 185 € »
payable en 1, 2 ou 4 chèques, sans frais ou par 10 prélèvements automatiques (frais bancaires 2 € soit 187 € au total).

Notre force ? Votre Solidarité pour votre métier.

DEMANDE D'ADHÉSION

Nom et avis du Président Départemental
ou, à défaut, du Responsable de région

Délai d'agrément : 15 jours

à renvoyer au SNCAO-GA Siège social : 18, rue de Provence 75009 PARIS - Tél. : 01 47 70 88 78 - Fax : 01 48 01 09 81

Raison sociale : _____
(Titre et forme juridique pour les sociétés)

Nom : _____ **Prénom :** _____
(Nom et adresse du responsable pour les sociétés)

Né(e) le : _____ **à :** _____ **Nationalité :** _____

Adresse personnelle : _____ **Tél. :** _____

Adresse professionnelle : _____ **Tél. :** _____

Port. : _____ **E-mail :** _____

Site internet : _____

Registre du commerce de : _____ **n° :** _____

ou n° de SIREN pour les auto-entrepreneurs : _____

Affilié(e) à La Maison des Artistes sous le n° : _____
(Uniquement pour les Galeries d'Art)

Titulaire du Récépissé Préfectoral n° : _____ **Délivré le :** _____ **à :** _____

Nombre de salarié(e)s : _____

Nature du commerce et spécialité : _____

accompagnée de :

- Un extrait Kbis d'inscription au registre du commerce de moins de 3 mois
- Une photocopie du récépissé de déclaration au Centre de Formalités des Entreprises (pour les auto-entrepreneurs)
- Une photocopie du récépissé préfectoral
- Votre cotisation au SNCAO-GA de 185 € par chèque, prélèvements automatiques, carte bancaire ou espèces
  comprenant : – Le montant de la cotisation, Assurance Protection Juridique incluse de 155 €
  et : – Le montant de l'abonnement au Bulletin de l'Antiquaire et du Brocanteur de 30 €

Cette adhésion constituant une référence professionnelle, je m'astreins à respecter les règles de probité commerciale :
J'atteste que mon activité principale réside dans l'achat et la vente de biens d'antiquité et d'occasion, et ne subira, sous peine d'exclusion, aucune modification pendant toute la durée de mon appartenance au SNCAO-GA. En cas de contestation portant sur la nature, l'origine ou l'ancienneté des meubles ou objets vendus, je m'engage à accepter l'avis du ou des experts désignés par le Syndicat et à renoncer à toute action judiciaire. En outre, je déclare ne faire l'objet d'aucune réclamation ou procédure contentieuse en cours relative à mon activité.

Fait à : _____ **Ambulant** ou **Sédentaire** (Rayez la mention inutile)

Le : _____ **Signature** précédée de "Lu et approuvé" : _____

Parrainé par : _____

Cotisation 2022

Disposition réglementaire des Publications et Agences de Presse
La cotisation comprend :
- l'abonnement annuel au Bulletin (10 numéros) 30,00 €
- la cotisation (Assurance Protection Juridique incluse) 155,00 €

• TOTAL de la cotisation 185 €

et Abonnement au Bulletin

Adhérent L'abonnement au Bulletin de l'Antiquaire et du Brocanteur devant rester indépendant de la cotisation syndicale, toute nouvelle adhésion ou renouvellement annuel doit être accompagné du volet ci-dessous rempli.

Je, soussigné(e) _____

Demeurant _____

_____

vous adresse la somme de _____ **€** en règlement de :

☐ mon abonnement 2022 au Bulletin 30,00 €

☐ ma cotisation 2022 au SNCAO-GA 155,00 €
(Assurance Protection Juridique incluse)

☐ **TOTAL 185 €** Date et Signature :

Non adhérent

☐ mon abonnement annuel au Bulletin (10 numéros) 39,00 €

☐ Règlement par chèque ou CCP à l'ordre du SNCAO-GA

COMMANDE DE DOCUMENTS

Fournitures réservées aux adhérents

Nom et prénom : .....

Adresse de livraison : .....

N° adhérent : .....

E-mail : .....

Tél : .....

Mobile : .....

	Unité HT	Quantité	Total
La règlementation : Antiquaires, Brocanteurs, Galeristes	2,50 €		
Registre de police pour les revendeurs d'objets mobiliers	16,75 €		
Bloc de 50 factures en tripli-autocopiant (13,5 x 22,5)	9,25 €		
Bloc de 50 factures en dupli-autocopiant (13,5 x 22,5)	5,50 €		
Bloc de 25 contrats d'achat de métaux précieux format A4 (en dupli-autocopiant)	10,50 €		
Bloc de 50 reçus de dépôts-vente 14,5 x 21 (en dupli-autocopiant)	6,75 €		
Bloc de 50 reçus d'arrhes (en dupli-autocopiant) comportant une clause légale d'annulation du marché	3,50 €		
25 Attestations de vente (justificatif de transport) avec clause de propriété du particulier vendeur et consentement du conjoint conçue pour le cas de l'achat au domicile des particuliers et ne peut être utilisé entre marchands (dupli-autocopiant avec formulaire détachable prévu par le code de la Consommation pour le délai de réflexion de quatorze jours)	5,45 €		
	Total HT		
	Frais de port HT		
	TVA 20 %		
	Total à payer TTC		

Règlement par chèque à l'ordre du : SNCAO-GA ou par CB (contacter le standard : +33 1.47.70.88.78)
SNCAO-GA 18 rue de Provence 75009 PARIS .....contact@sncao-syndicat.com

Frais de port pour la France Métropolitaine :
moins de 15 € HT = 4 € HT • entre 15 € et 25 € HT = 7 € HT • au-delà de 25 € HT : 9 € HT

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Cotisation 2022 : le prélèvement automatique mensuel

Cher(e) adhérent(e),

Être représenté, se sentir défendu et protégé dans son travail peut apporter de réelles satisfactions.

Le SNCAO-GA met en œuvre le maximum de ses capacités au service de la défense, de la protection et de la représentation de nos commerces et de chacun de nous.

Nous sommes fiers d'appartenir à ce groupement de commerçants qui maintient au plus haut niveau l'image du commerce de l'antiquité, de la brocante et des galeries d'art. Pour continuer à accomplir notre mission, nous avons besoin de la participation de tous.

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 a été maintenu à 185 €. Nous sommes heureux de vous annoncer que vous aurez la possibilité de payer celle-ci par prélèvement automatique mensuel. Cette mesure a pour objectif d'alléger votre trésorerie en étalant le règlement de cette cotisation.

Vous pourrez désormais choisir
l'une des options suivantes :

Le prélèvement automatique
le 5 de chaque mois à partir de juin 2022, en 5 mensualités : une de 115 € et quatre de 18 €, soit un total de 187 €
(les 2 € supplémentaires correspondant à une participation aux frais de prélèvement).

ou

Le paiement par chèque
au choix :
– un chèque annuel de 185 €
– deux chèques de 82 et 103 €
mis en banque à 1 mois d'intervalle
– quatre chèques de 46,25 €
mis en banque à 1 mois d'intervalle

Pour régler votre cotisation 2022 par prélèvement automatique mensuel, il vous suffit de nous adresser votre RIB par mail (contact@sncao-syndicat.com) ou par courrier : SNCAO-GA, 18 rue de Provence - 75009 PARIS. Nous vous communiquerons alors le mandat de prélèvement SEPA prérempli, à nous retourner daté et signé.

SITE INTERNET : WWW.SNCAO-SYNDICAT.COM

Un nouveau site internet a été mis en place par le SNCAO-GA pour apporter à ses adhérents des services améliorés et présenter au grand public une image encore plus valorisante de la profession.

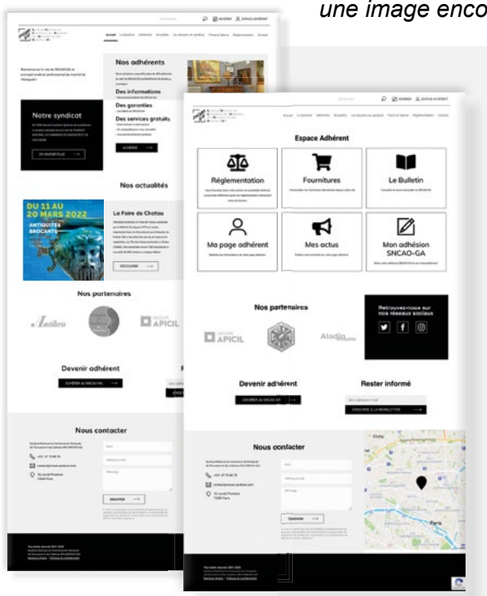

- Un « **Espace Adhérent** » plus complet a été développé, vous permettant de consulter la réglementation et les derniers numéros du Bulletin, et de gérer en ligne vos informations apparaissant sur le site ;
- Vous avez la possibilité de présenter votre activité et vos actualités, avec des photos, sur votre fiche dans l'annuaire des adhérents qui figure sous la rubrique « **Adhérents** ».

Ce site est le vôtre…
et il ne pourra évoluer qu'avec votre participation !

Nous comptons sur vous pour personnaliser votre présentation dans l'annuaire en insérant des photos, des actualités… afin de le rendre le plus animé possible.

Pour vous connecter à votre Espace Adhérent, vous devez renseigner votre identifiant et votre mot de passe. Dans le cas d'une première connexion ou si vous avez oublié votre mot de passe, il convient d'indiquer dans le champ « identifiant » l'adresse mail avec laquelle vous être enregistré au SNCAO-GA : un mail automatique vous sera adressé pour définir un nouveau mot de passe.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ! Vous pouvez nous joindre au 01 47 70 88 78.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Compte tenu de la situation actuelle liée au Covid-19,
nous invitons nos lecteurs désireux de se rendre sur une manifestation
à contacter préalablement l'organisateur pour s'assurer de son maintien.**

DÉBALLAGES PROS

15 mai ..... Douai (59) *Puces du Nord*
17 mai ..... Chartres (28)
18 mai ..... Le Mans (72) Label SNCAO
22 mai ..... Béziers (34)
23 mai ..... Avignon (84)
20 juin ..... Chartres (28)
21 juin ..... Le Mans (72) Label SNCAO
22 juin ..... Lyon - Villeurbanne (69)
Les Puces du Canal
26 juin ..... Béziers (34)
27 juin ..... Avignon (84)
28 juin ..... Montpellier (34)
29 juin ..... Limoges (87)
11 septembre ..... Béziers (34)
12 septembre ..... Avignon (84)
13 septembre ..... Montpellier (34)
14 septembre ..... Limoges (87)
22 septembre ..... Chatou (78) Label SNCAO
25 septembre ..... Douai (59) *Puces du Nord*
9 octobre ..... Béziers (34)
10 octobre ..... Avignon (84)
16 octobre ..... Douai (59) *Puces du Nord*

BROCANTES ANTIQUITÉS FOIRES

7 et 8 mai ..... Soumoulou (64)
8 mai ..... Pleyben (29)
8 mai ..... Puces de Montsoreau (49) Label SNCAO
15 mai ..... Chinon (37)
21 et 22 mai ..... Lorient (29)
21 et 22 mai ..... Strasbourg (67) Label SNCAO
Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie
22 mai ..... Dijon (21) *Les Puces des Halles*
22 mai ..... Quimper (29)
28 et 29 mai ..... Arcangues (64)
4 au 6 juin ..... Mont-de-Marsan (40)
Label SNCAO *Antiquités Brocante*
11 et 12 juin ..... Vieux Lyon (69)
12 juin ..... Quimper (29)
12 juin ..... Puces de Montsoreau (49) Label SNCAO
19 juin ..... Chinon (37)
25 et 26 juin ..... Strasbourg (67) Label SNCAO
Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie
26 juin ..... Dijon (21) *Les Puces des Halles*
26 juin ..... Concarneau (29)
9 et 10 juillet ..... Strasbourg (67) Label SNCAO
Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie
10 juillet ..... Puces de Montsoreau (49) Label SNCAO
14 juillet ..... Fouesnant (29) Cap-Coz
14 au 17 juillet ..... Beuvron-en-Auge (14)
17 juillet ..... Audierne (29)
17 juillet ..... Chinon (37)
22 juillet ..... Loctudy (29)
23 et 24 juillet ..... Sare (64) Label SNCAO *Antiquités Brocante*
24 juillet ..... Dijon (21) *Les Puces des Halles*
24 juillet ..... Pleyben (29)
2 et 3 août ..... Anglet (64)
3 août ..... Fouesnant (29) Cap-Coz
10 août ..... Pont l'Abbé (29)
14 août ..... Audierne (29)
14 août ..... Puces de Montsoreau (49) Label SNCAO
14 et 15 août ..... Nolay (21) Label SNCAO
14 et 15 août ..... Port-de-Lanne (40)
Label SNCAO *Antiquités Brocante*
17 août ..... Bénodet (29)
19 août ..... Loctudy (29)
21 août ..... Concarneau (29)
21 août ..... Chinon (37)
28 août ..... Dijon (21) *Les Puces des Halles*
10 et 11 septembre ... Strasbourg (67) Label SNCAO
Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie
11 septembre ..... Puces de Montsoreau (49) Label SNCAO
11 et 12 septembre ... Libourne (33)
17 et 18 septembre ... Vieux Lyon (69)
18 septembre ..... Chinon (37)
23 sept. au 2 oct. ..... Chatou (78) Label SNCAO
Antiquités Brocante
25 septembre ..... Dijon (21) *Les Puces des Halles*
1er et 2 octobre ..... Strasbourg (67) Label SNCAO
Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie
7 au 9 octobre ..... Rauzan (33) Label SNCAO
9 octobre ..... Puces de Montsoreau (49) Label SNCAO
16 octobre ..... Chinon (37)

SALONS DES ANTIQUAIRES

20 au 26 mai ..... Dijon (21)
Label SNCAO *Salon d'Antiquités*
25 au 29 mai ..... Eauze-en-Armagnac (32)
50e Salon
Label SNCAO *Salon d'Antiquités*
26 au 29 mai ..... Lisieux (14)
30 et 31 juillet ..... Au prieuré de Marast (70)
6 au 8 août ..... St Méloir-des-Ondes (35)
Label SNCAO *Salon d'Antiquités*
12 au 15 août ..... Crosville (50)
Label SNCAO *Salon Antiquités Brocante*
27 et 28 août ..... Au château de Ray-sur-Saône (70)
Label SNCAO *Brocante Antiquités*
1er et 2 octobre ..... À la verrerie de Passavant-la-Rochère (70)

FOIRE DE CHATOU

Île des Impressionnistes [78]

Antiquités / Brocante

Art du XXe siècle - Galeries d'Art - Produits du Terroir

Plus de 650 stands

6.500 m² de marchandises

PROCHAINE ÉDITION :

103e Foire de Chatou

du 23 septembre au 2 octobre 2022

(journée professionnelle le jeudi 22 septembre)

www.foiredechatou.com